



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Rapport sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets

Observations liminaires

Le service public d'élimination des déchets est soumis à un contrôle tant des élus que de la population.

Les textes :

Article L 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public destiné notamment à l'information des usagers.

Article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents sont mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent leur réception. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affichage pendant un mois.

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande ou à la demande du conseil municipal de la commune membre.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

Le Décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – article 2 :

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité—article 5-1 :

Dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, une commission consultative des services publics locaux est créée.

La commission examine chaque année le rapport du président sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L 2224-5.

Le Décret n°2015-1827 (30-12-15) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public impose de présenter les performances économiques du service public et son évolution dans le temps.

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Mesdames, Messieurs,

Dernière année pleine de la mandature, 2019 aura vu l'aboutissement des travaux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en Ile de France, la fin des études de la commission sur la collecte des encombrants ainsi que le renouvellement des principaux marchés du syndicat.

Les discussions riches et intenses sur le Plan Régional et notre volonté acharnée pour maintenir notre site de Champagne sur Oise comme centre de traitement ont abouti à l'inscription de Champagne comme une unité de compostage de proximité et ont permis de garder le centre de tri de nos déchets propres et secs.

Toutes décisions étant liées, l'objectif de réduction du volume des déchets enfouis, fixé à 50 % d'ici 2025 dans la Loi de Transition Energétique, a été repris dans le Plan Régional. La majoration prévue de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dans la Loi de Finances a accentué l'urgence de réduire drastiquement l'enfouissement. Notre syndicat s'y est attelé avec le tri des encombrants devant permettre d'en réduire le volume enfoui de 80 %. Nous devons nous adapter pour faire de même avec l'usine de compostage.

Nous avons relancé les marchés de collecte, d'exploitation de l'usine de compostage et du traitement des encombrants. Enorme investissement pour limiter l'impact financier sur les années futures tout en s'adaptant aux nouvelles contraintes et obligations environnementales.

Ce rapport d'activités vous permettra d'évaluer l'impact de notre politique en matière de déchets, de la collecte au traitement, commune par commune, pour permettre à chaque collectivité d'analyser ses résultats et d'envisager les actions d'amélioration ou de correction à venir.

Une fois encore depuis 2015, sans augmentation de la participation globale demandée, la part financière de chaque communauté de communes et de ses communes adhérentes est à la hauteur de son implication. Ce document vous en fournira tous les détails.

Les services du syndicat, direction, administration et communication sont à votre écoute pour réaliser avec vous et mettre en œuvre tous ensemble la réduction des déchets, objectif principal.

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

Prenez soin de vous et bonne lecture.

La Présidente du Syndicat TRI-OR

Joëlle HARNET



SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT	5
La composition du syndicat.....	7
Le fonctionnement	8
La vie du syndicat	9
PREVENTION.....	12
INDICATEURS TECHNIQUES.....	19
Les tonnages 2019	20
Les emballages et les papiers/cartons.....	21
Le verre alimentaire	28
Les ordures ménagères résiduelles.....	32
Les encombrants	37
Les déchetteries.....	40
Focus sur les éco-organismes.....	42
INDICATEURS FINANCIERS	44
Le budget	45
Les recettes de fonctionnement.....	47
Focus sur les coûts	49
Les marchés publics	51
REDEVANCE SPECIALE	52
COMMUNICATION.....	55

PRÉSENTATION DU SYNDICAT



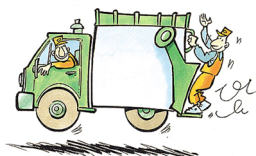
Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

CRÉATION DU SYNDICAT

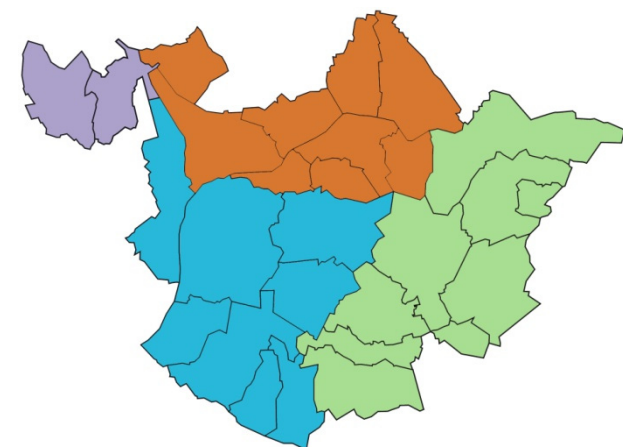
Le syndicat TRI-OR pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle Adam (SICTOMIA) a été créé en 1964. Il regroupait 27 communes jusqu'au 30 septembre 2003 et 26 communes d'octobre 2003 à décembre 2004 (départ de la commune de Chambly). Depuis le 1^{er} janvier 2005, il réunit 28 communes (adhésion des communes de Béthemont la Forêt et Chauvry). Le syndicat a pour mission de gérer les déchets ménagers des communes adhérentes (90 505 habitants). Le siège du syndicat TRI-OR est basé à Champagne-sur-Oise.

COMPÉTENCES

Le syndicat TRI-OR exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.



CARTE DU SYNDICAT TRI-OR



- Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)
- Communauté de Communes du Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- Communauté de Communes Carnelle Pays de France (CCCPF)
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)

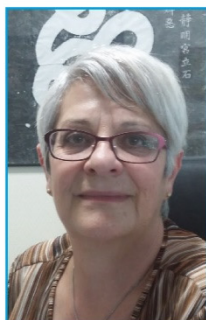
LE TERRITOIRE

Le syndicat TRI-OR regroupe 28 communes réparties sur 4 intercommunalités :

Communes	Population
Beaumont sur Oise	9 669
Bernes sur Oise	2 735
Bruyères sur Oise	4 351
Champagne sur Oise	5 059
Mours	1 620
Nointel	823
Noisy sur Oise	669
Persan	12 735
Ronquerolles	879
Total CCHVO	38 540
Bethemont La Forêt	417
Chauvry	304
L'Isle Adam	12 269
Mériel	5 126
Nerville La Forêt	666
Parmain	5 642
Presles	3 956
Villiers Adam	870
Total CCVO3F	29 250
Asnières sur Oise	2 686
Baillet en France	1 973
Belloy en France	2 197
Maffliers	1 860
Montsault	3 516
Saint Martin du Tertre	2 791
Seugy	1 013
Viarmes	5 240
Villaines sous Bois	783
Total CCCPF	22 059
Frouville	366
Hédouville	290
Total CCSI	656
Total Tri Or	90 505

La composition du syndicat

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



**Joëlle
HARNET**

Persan

Présidente



**Jacques
FERON**

Saint Martin du Tertre

**1^{er} Vice-Président
chargé des
Travaux**



**Olivier
DUPONT**

Viarmes

**2^e Vice-Président
chargé des
Finances et du
Développement**



**François
DELAIS**

L'Isle Adam

**3^e Vice-Président
chargé du
Personnel**



**Pierre-Yves
BOUDER**

Nerville la Forêt

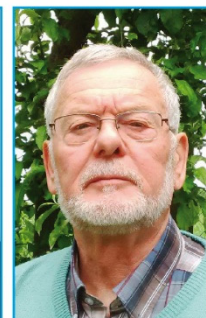
**4^e Vice-Président
chargé de la
Communication**



**Fabrice
DUFOUR**

Montsourt

**5^e Vice-Président
chargé des
Relations aux
Entreprises**



**Jean-Jacques
COACHE**

Ronquerolles

Secrétaire

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Séverine LE BLANC
Directrice des Services

Jean-Christophe JACQUET
Directeur Adjoint

Brigitte MANGO
Accueil et secrétariat

Martine LE TREIZE
Ressources humaines
- comptabilité

Emeline DELANOUE
Redevance Spéciale

Sophie BREION
Responsable du
Centre de tri

Sonia ANSEAUME
Communication

20 Agents techniques

3 Conseillers en
Collecte Sélective

Le fonctionnement

Le syndicat est une structure intercommunale qui fonctionne sur le modèle d'un conseil municipal. Son administration est assurée par une Présidente, une assemblée délibérante (le Comité Syndical), une instance restreinte (le bureau) et une équipe technique et administrative.

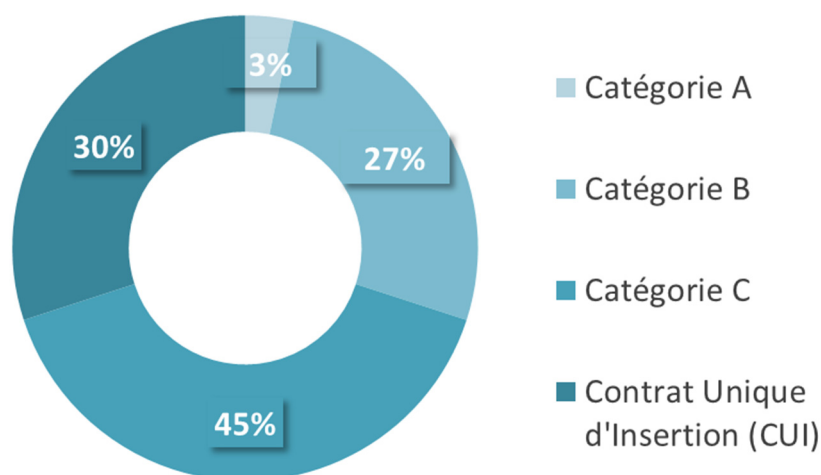
Le Comité Syndical est l'instance plénière où est définie la politique et où sont prises toutes les décisions importantes du syndicat. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations. Il se compose de 56 délégués titulaires (2 par commune) et 56 délégués suppléants.

Le Bureau Syndical est une instance plus restreinte en membres dont font partie la Présidente, les cinq Vice-Présidents et le Secrétaire. Son rôle est de définir et appliquer la politique du syndicat.

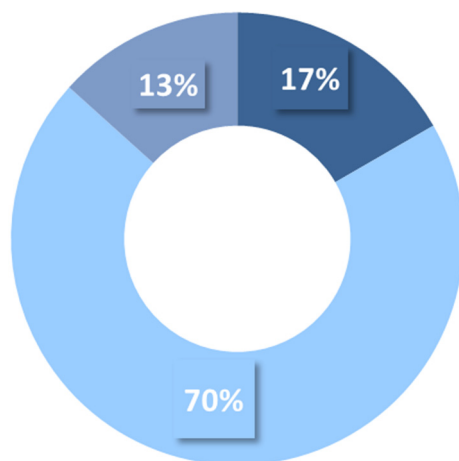
Le Comité Syndical s'appuie sur une équipe de 30 agents majoritairement titulaires, répartis en plusieurs services : administratif, technique et communication/prévention.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 80 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le syndicat TRI-OR est en contrat.

Répartition par catégorie

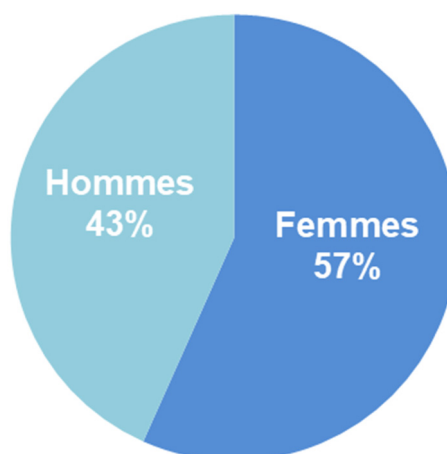


Répartition par service



- Administratif
- Technique
- Communication / Prévention

Répartition par sexe



La vie du syndicat

Au cours de l'année 2019, le Comité Syndical s'est réuni 6 fois et s'est prononcé sur les thèmes suivants :

Comité Syndical du 19 février 2019	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 11 décembre 2019	Unanimité
Délibération n°2019-02-19-03 Avenant n°1 au règlement au site	Unanimité
Délibération n°2019-02-19-02 Convention cofinancement avec L'Isle Adam du projet d'enfouissement d'un réseau électrique place du Patis	Unanimité
Délibération n°2019-02-19-01 Rapport d'Orientations Budgétaires 2019	Sans vote

Comité Syndical du 26 mars 2019	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 19 février 2019	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-10 Ralliement au CIG – Risque santé	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-09 Extension de la vidéo surveillance à Champagne sur Oise	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-08 Avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en Ile de France et son rapport environnemental	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-07 Collecte des déchets encombrants en porte à porte	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-06 Renouvellement du marché de collecte	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-05 Participation des Communautés de Communes 2019	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-04 Budget 2019	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-03 Affectation des résultats 2018 au budget 2019	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-02 Compte de gestion 2018	Unanimité
Délibération n°2019-03-26-01 Compte Administratif 2018	Unanimité

Comité Syndical du 28 mai 2019	
Délibération n°2019-05-28-01 Collecte des déchets encombrants en porte à porte	Majorité

Comité Syndical du 18 juin 2019	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 26 mars 2019	Unanimité
Délibération n°2019-06-18-04 Contrat avec ECO DDS	Unanimité
Délibération n°2019-06-18-03 Renouvellement du marché d'exploitation de l'usine de compostage et du marché de traitement des encombrants	Unanimité
Délibération n°2019-06-18-02 Renouvellement de la convention avec le SIGIDURS	Unanimité
Délibération n°2019-06-18-01 Mise en place du paiement TIPI	Unanimité

Comité Syndical du 1^{er} octobre 2019	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 18 juin 2019	Unanimité
Délibération n°2019-10-01-07 Contrat Ecomobilier pour les meubles	Unanimité
Délibération n°2019-10-01-06 Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Unanimité
Délibération n°2019-10-01-05 Marchés à renouveler : collecte, encombrants et usine de compostage	Unanimité
Délibération n°2019-10-01-04 Sortie des biens de l'actif	Unanimité
Délibération n°2019-10-01-03 Vente d'une benne	Unanimité
Délibération n°2019-10-01-02 Convention vidéosurveillance et sécurité incendie	Unanimité
Délibération n°2019-10-01-01 Exonération de la TEOM 2020	Unanimité

Comité Syndical du 10 décembre 2019	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 1 ^{er} octobre 2019	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-12 Convention avec la CCHVO pour la redevance spéciale	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-11 Création d'un poste en accroissement temporaire d'activité (ATA non permanent)	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-10 Indemnité de conseils au comptable	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-09 Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-08 Décision modificative n°1	Unanimité

Présentation

Délibération n°2019-12-10-07 Avenant au contrat pour le maintien de salaire auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-06 Convention Eco TLC pour les textiles	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-05 Contrat avec QUATRA pour la reprise des huiles alimentaires	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-04 Avenant n°1 avec la société Generis pour décaler le traitement des encombrants	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-03 Avenant n°1 avec la société Generis et la Routière de l'Est Parisien (REP) pour le traitement des encombrants	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-02 Avenant n°1 avec SEPUR pour la collecte des encombrants	Unanimité
Délibération n°2019-12-10-01 Appels d'offres sur les marchés de collecte et sur l'exploitation de l'usine de compostage	Unanimité

LA PRÉVENTION



La prévention

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, le verre alimentaire, les encombrants et les apports en déchetterie.

La prévention des déchets consiste, en amont de la collecte, à en éviter ou à en réduire la production et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler). Elle est complémentaire au recyclage qui a pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.

POURSUITE DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

Le syndicat TRI-OR poursuit sa politique de prévention des déchets à travers la mise en œuvre d'actions concrètes et de son programme de prévention des déchets.



Ce que prévoit la réglementation :

- Loi « transition énergétique pour la croissance verte » du 7 août 2015, avec comme principales mesures dans la réduction des déchets : objectif de réduction de 50% de l'enfouissement d'ici à 2025, augmentation des tonnages recyclés, réduction des déchets ménagers de 10% sur la période 2010-2020, la fin des sacs plastiques à usage unique, le tri à la source des déchets alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile de France a été présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (commission composée de tous les élus et acteurs du monde des déchets) en décembre 2018. A la lecture du plan définitif, sans être exhaustif, les objectifs à atteindre se déclinent de la façon suivante :
 - Dans la continuité du Plan Local de Prévention (PLP), mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) avec une baisse de 10% des déchets produits sur la période 2010-2025.
 - Harmonisation des couleurs des couvercles selon les recommandations de l'ADEME.
 - Déploiement de la tarification incitative pour les déchets ménagers assimilés.
 - Lutte contre les dépôts sauvages.
 - Taux de recyclage de tous les emballages à 65% en 2025 et 70% en 2030 et mise en place du tri de tous les plastiques d'ici 2022.
 - Collecte des déchets organiques séparés ou triés à la source.
 - Baisse de l'enfouissement des déchets de 50% à l'horizon 2025.

La politique menée dans le cadre de la prévention vise à répondre aux objectifs réglementaires, tout en maîtrisant les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.



Le Programme Local de Prévention des Déchets du syndicat TRI-OR se décline en plusieurs actions :

SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le syndicat TRI-OR communique sur la prévention des déchets auprès des élus et des habitants.

Des animations spécifiques sur la prévention des déchets sont proposées aux enfants des écoles du territoire, ainsi que des visites du site de Champagne sur Oise. Ces visites rendent la problématique des déchets bien plus concrète pour tous les publics.

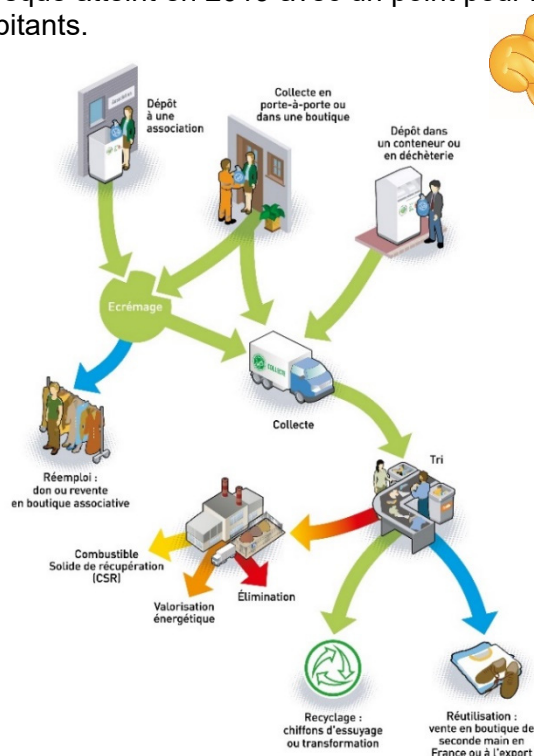
Enfin, les stands d'information mis en place lors des manifestations permettent aux Conseillers en tri de communiquer sur la réduction des déchets.



Brocante de L'Isle Adam, 10/06/19

Les bornes textiles :

Le syndicat TRI-OR informe régulièrement les habitants sur la possibilité de déposer des textiles, linges et chaussures dans les 45 bornes d'apport volontaire en place sur le territoire. L'éco-organisme « ECO TLC » (TLC : Textiles, Linge et Chaussures) fixe comme objectif 1 point d'apport pour 2 000 habitants. L'objectif est presque atteint en 2019 avec un point pour 2011 habitants.



La prévention

Collecte des textiles sur les brocantes :

Dans le cadre de la réduction des déchets, le syndicat, en partenariat avec les opérateurs en charge de la collecte du textile, notamment Le Relais Val de Seine et les organisateurs des manifestations communales, organisent des collectes lors des brocantes.

Les agents du syndicat remettent à chaque stand un sac pour les textiles invendus que les exposants souhaiteraient donner. Une borne provisoire peut être installée à un emplacement stratégique afin de faciliter la récupération des sacs.

Le but de ces actions est de permettre le recyclage des déchets abandonnés à l'issue des manifestations pour éviter leur enfouissement.



Collecte lors de la brocante de Mériel du 08/09/19

En 2019, ces collectes ont permis de récupérer 3,18 tonnes de textiles usagés qui ont ensuite été traités par le Relais Val de Seine.

Le gaspillage alimentaire :

Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire sont menées dans les établissements scolaires qui le souhaitent.

En mai 2019, les Conseillers se sont rendus dans 4 écoles élémentaires de Persan, en collaboration avec le Pôle enfance, afin de peser les restes sur une semaine. Des axes d'amélioration ont ainsi été mis en évidence.



Ecole élémentaire Emile Carles, 13/05/19

DÉPLOYER L'ÉCO-EXEMPLARITE DU SYNDICAT DANS LES COMMUNES



La réutilisation du papier, l'impression en recto-verso, le tri du papier, les gobelets réutilisables ont été instaurés avec plusieurs communes du syndicat. Par exemple, la mairie de Beaumont sur Oise a impliqué tous ses agents dans une démarche de tri au sein de ses bureaux en septembre 2019.

Le syndicat fournit également des bacs et des supports de sac poubelle bi-flux aux communes qui le souhaitent pour le tri des différents types de déchets et d'emballages pour les événements tels que les brocantes, les fêtes de village, les soirées organisées par les comités des fêtes...



DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

Le syndicat TRI-OR propose des composteurs aux habitants de son territoire à tarif préférentiel.

Le compostage est l'une des pratiques qui permettent de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit d'un tiers environ, soit 100 kg par habitant.



76 composteurs ont été fournis en 2019

LES BONNES PRATIQUES MOINS GÉNÉRATRICES DE DÉCHETS

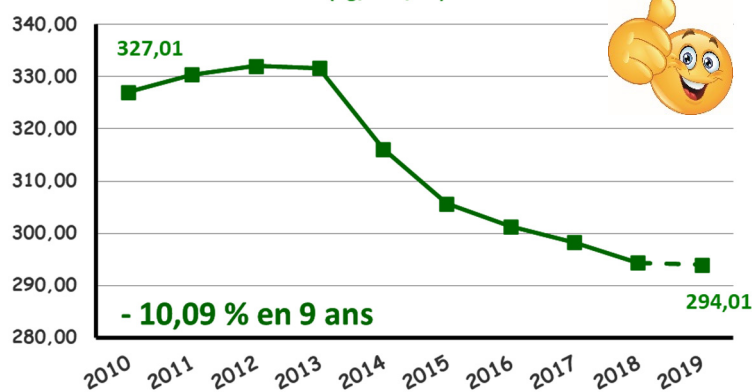
Le STOP PUB est un éco-geste ayant un fort impact sur la réduction des déchets.



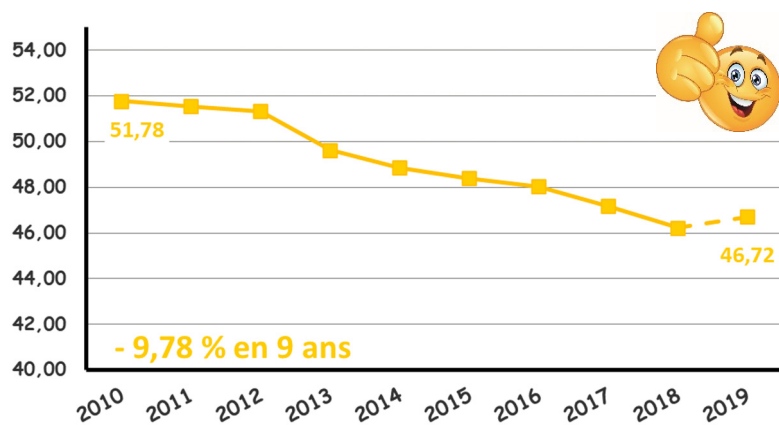
Les « STOP PUB » sont à la disposition des habitants dans la plupart des communes du syndicat et également à l'accueil du syndicat TRI-OR.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT DEPUIS 2010

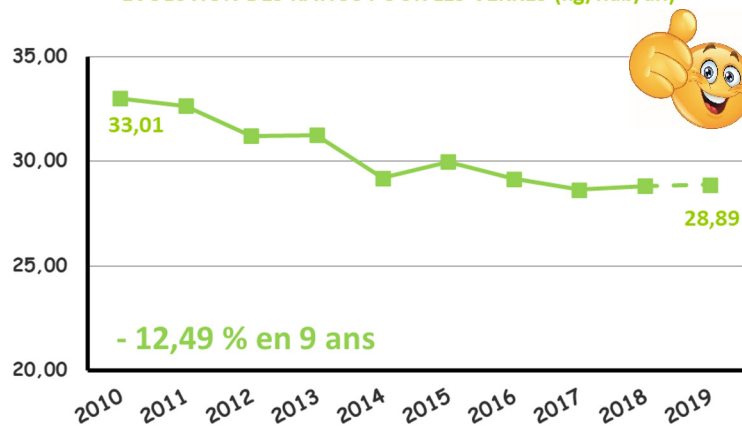
EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ORDURES MENAGERES
(kg/hab/an)



EVOLUTION DES RATIOS POUR LES EMBALLAGES et PAPIERS /
CARTONS (kg/hab/an)

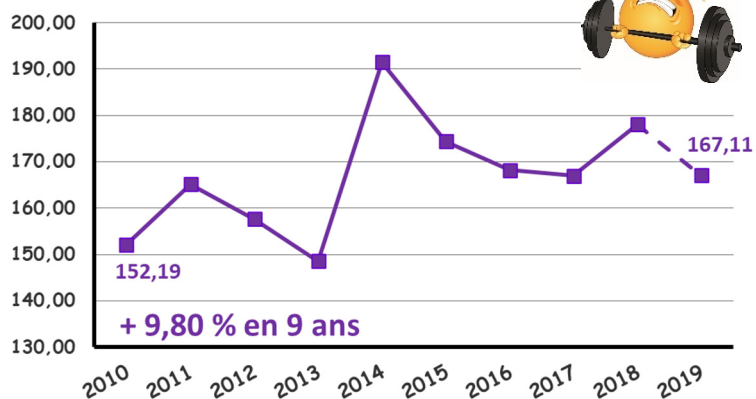


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES VERRES (kg/hab/an)

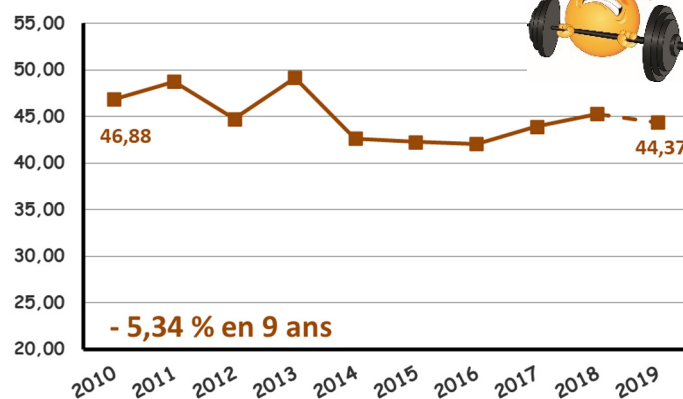


La prévention

EVOLUTION DES RATIOS POUR LES DECHETTERIES
(kg/hab/an)



EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ENCOMBRANTS
(kg/hab/an)



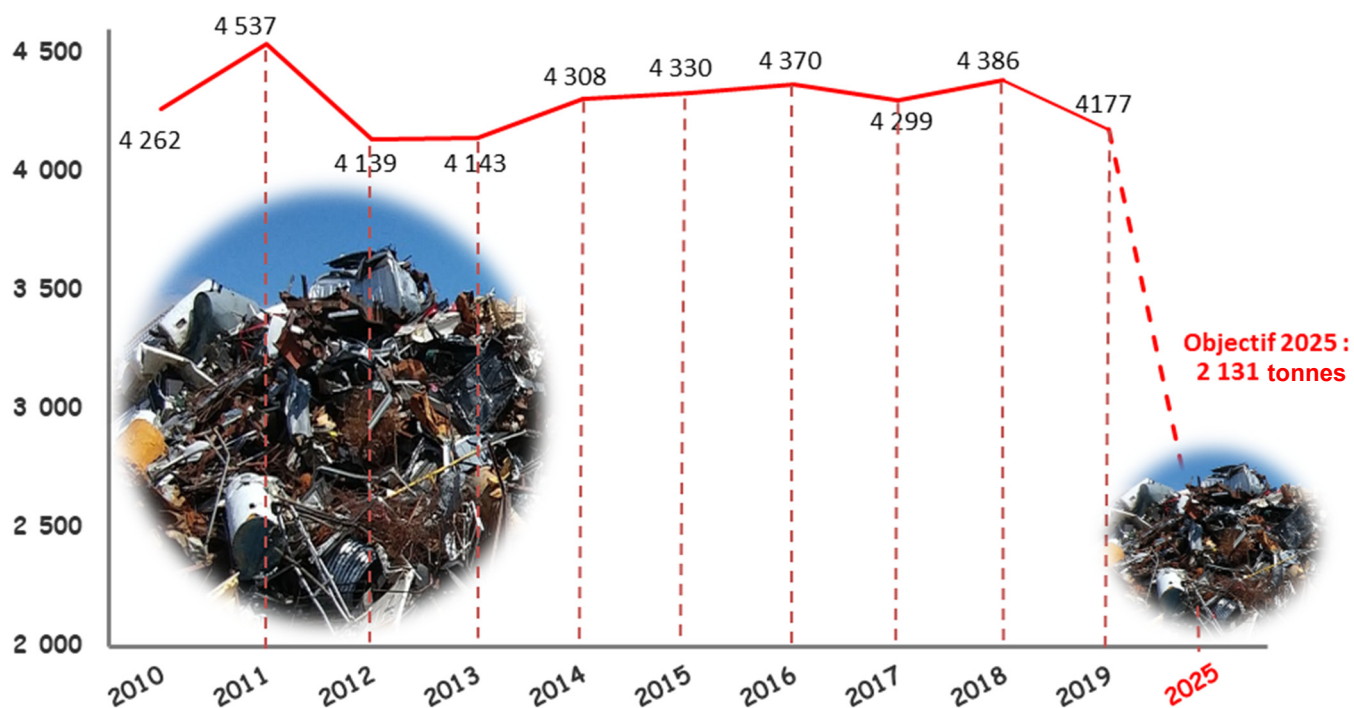
ZOOM SUR LES ENCOMBRANTS

La production de déchets par habitant a diminué au moins de 10% pour tous les flux, **sauf les apports en déchetteries et les encombrants**.

L'objectif de réduire les enfouissements de 50% d'ici 2025 n'est pas atteint, nous devons donc poursuivre nos efforts !

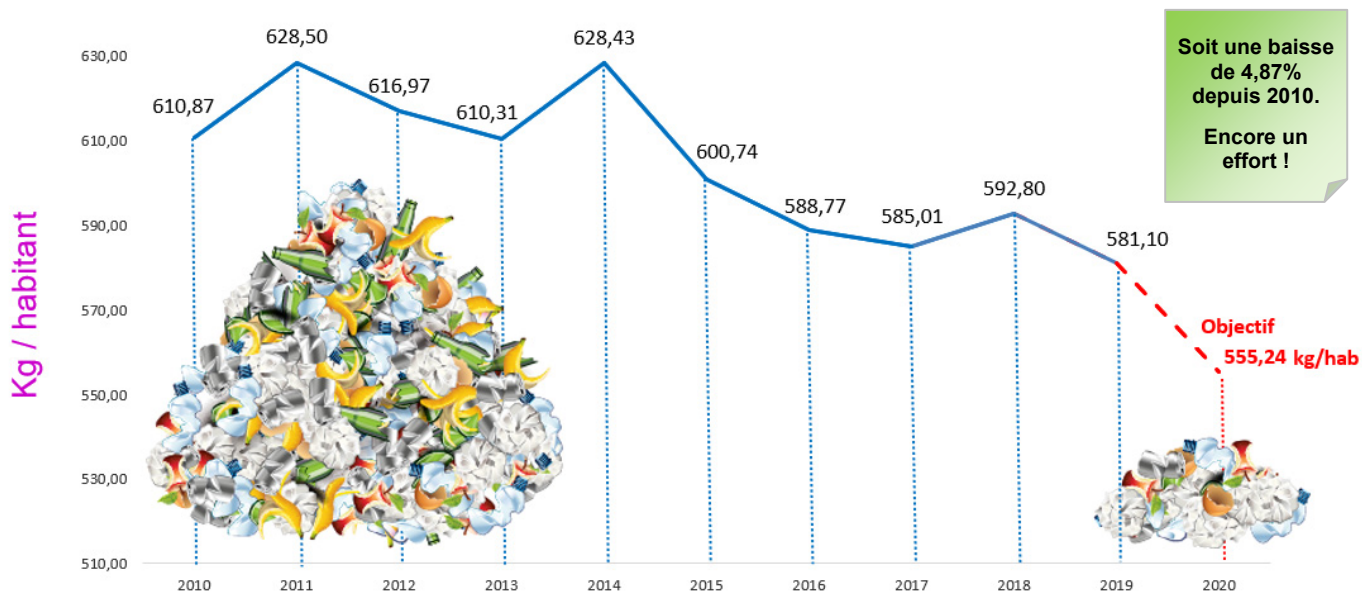
EVOLUTION DES ENCOMBRANTS ENFOUIS ET OBJECTIF (tonnes)

- 0,02 % en 9 ans

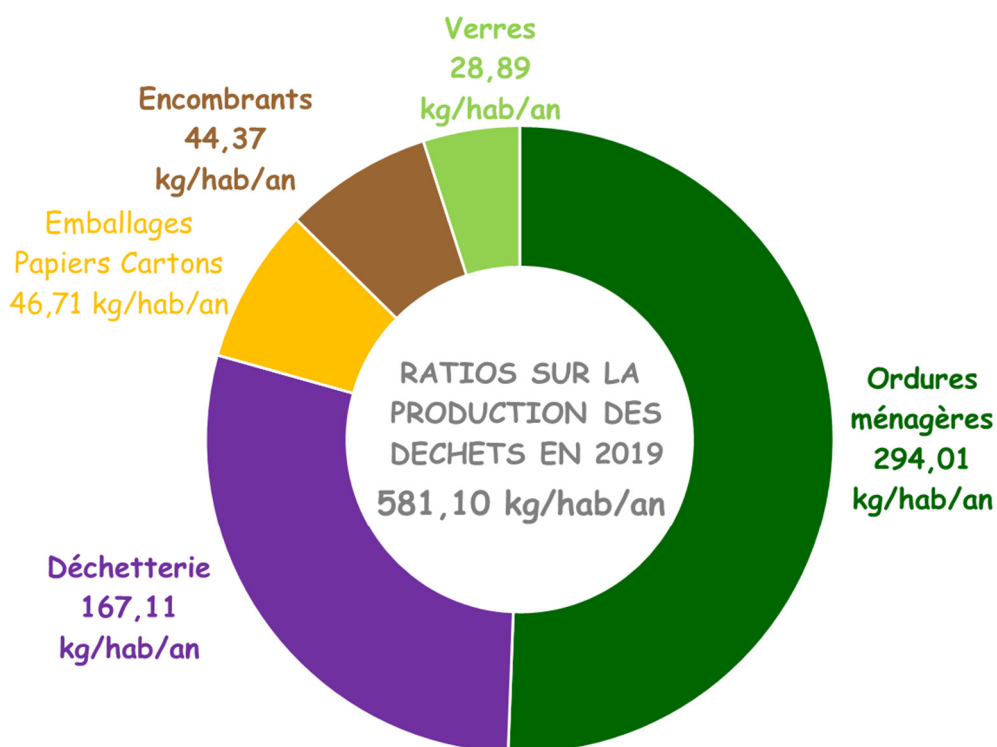


BILAN

Poids de déchets ménagers et assimilés⁽¹⁾ par habitant par an



Focus sur la répartition des déchets produits en 2019 :



¹ Déchets Assimilés : déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages, soit 1200 litres par semaine.

INDICATEURS TECHNIQUES



Les tonnages 2019

55 128 tonnes de déchets des ménages et assimilés ont été collectées et traitées en 2019 sur le territoire du syndicat TRI-OR.

Flux	Tonnages 2019	Variation /2018
Ordures Ménagères Résiduelles	26 610 t.	-0,46%
Déchetteries	15 124 t.	-6,51%
Emballages et papiers / cartons	4228 t.	0,68%
Encombrants (Porte à porte)	4016 t.	-2,33%
Verre	2615 t.	-0,13%
Apport des CTM ¹	960 t.	-20,33%
Textiles usagés	223 t.	48,67%

Filières de traitement

Valorisation matière	17 112 t.
Papiers - cartons	2 771 t.
Verre	2 656 t.
Bois	630 t.
Acier-Aluminium	159 t.
Plastiques	486 t.
Ferraille - Batteries	308 t.
Déchets verts	2 923 t.
Mobiliers	702 t.
Piles	2,5 t.
Déchets électriques	253 t.
Pneus	13 t.
Terre/gravats	5 222 t.
Autres ²	986 t.
Traitement des ordures ménagères résiduelles.	28 342 t.
dont compost	5 357 t.
dont freinte ³	5 935 t.
dont valorisation en UIOM ⁴	4 812 t.
dont enfouissement	12 238 t.
Stockage/enfouissement⁵	7 553 t.
Traitement spécifique⁶	212 t.
Filière textile	223 t.

¹ CTM : Centres Techniques Municipaux.

² Autres : 22,6% des encombrants issus de la collecte en porte à porte sont valorisés.

³ Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

⁴ UIOM : Usine d'incinération pour les ordures ménagères.

⁵ Enfouissement des encombrants collectés en porte à porte et en déchetterie.

⁶ Traitement spécifique : traitement des déchets dangereux et des huiles de vidange.

Les emballages et les papiers/cartons

Les emballages et les papiers/cartons sont collectés en mélange en bacs ou en apport volontaire (bornes enterrées et bornes aériennes). La collecte sélective permet, après séparation par matériau au centre de tri, de recycler les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les chiffres clés 2019 sont issus du pont bascule.

Chiffres clés 2019

Tonnages des emballages et papiers/cartons collectés	4 228 tonnes
Evolution des tonnages / 2018	+ 0,68%
Ratio	46,72 kg / an / habitant
Erreurs de tri	796 tonnes soit 19,05%
Tonnages recyclés	3 416 tonnes

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS/CARTONS

La collecte des emballages s'organise :

- En porte à porte avec un passage hebdomadaire.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs aux nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Depuis 2019, le syndicat harmonise son parc de bacs et se met en conformité avec les recommandations nationales. Ainsi, les couvercles bleus sont progressivement remplacés par des couvercles jaunes à l'occasion des réparations et des nouvelles dotations. La cuve de ce bac reste bleu ciel.

Toutes les communes en sont équipées.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées prioritairement pour l'habitat collectif. Le nombre de bornes aériennes en place sur le territoire est de 86. Ce dispositif complète la collecte en porte à porte.



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : ÉTAT DU PARC

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2018-2019
Beaumont sur Oise	7	25	150 000	2 394	430 960	3,31%
Bernes sur Oise	4	1	19 000	894	154 190	2,73%
Bruyères sur Oise		6	30 000	1 203	186 700	1,38%
Champagne sur Oise	11		39 000	1 864	314 680	2,43%
Mours		1	5 000	619	88 540	1,59%
Nointel	2	1	11 000	321	51 610	9,86%
Noisy sur Oise				294	41 180	0,73%
Persan	1	33	169 000	2 406	512 180	3,06%
Ronquerolles				367	47 720	0,93%
Total CCHVO	25	67	423 000	10 362	1 827 760	2,80%
Béthemont La Forêt				192	26 390	2,80%
Chauvry				130	17 500	0,69%
L'Isle Adam	13	7	81 000	3 655	685 340	3,33%
Mériel	8	1	33 000	1 882	282 480	2,82%
Nerville La Forêt				264	36 490	6,82%
Parmain				1 921	312 430	3,65%
Presles	6		21 000	1 641	239 280	5,75%
Villiers Adam	2		7 000	368	50 680	2,10%
Total CCVO3F	29	8	142 000	10 053	1 650 590	3,64%
Asnières sur Oise	2	4	27 000	1 069	159 970	3,26%
Baillet en France	2		7 000	726	124 840	0,56%
Belloy en France	4		14 000	822	119 380	2,81%
Maffliers				624	98 070	3,82%
Montsoult	8		28 000	1 374	235 070	12,23%
Saint Martin du Tertre	6	3	36 000	864	124 460	1,17%
Seugy				442	64 500	0,78%
Viarnes	3	4	30 000	2 207	327 980	3,60%
Villaines sous Bois	3		10 000	292	42 840	7,21%
Total CCCPF	28	11	152 000	8 420	1 297 110	4,38%
Frouville	2		7 000	159	24 280	3,50%
Hédouville	2		7 000	146	19 030	0,42%
Total CCSI	4		14 000	305	43 310	2,12%
Total Tri Or	86	86	731 000	29 140	4 818 770	3,51%

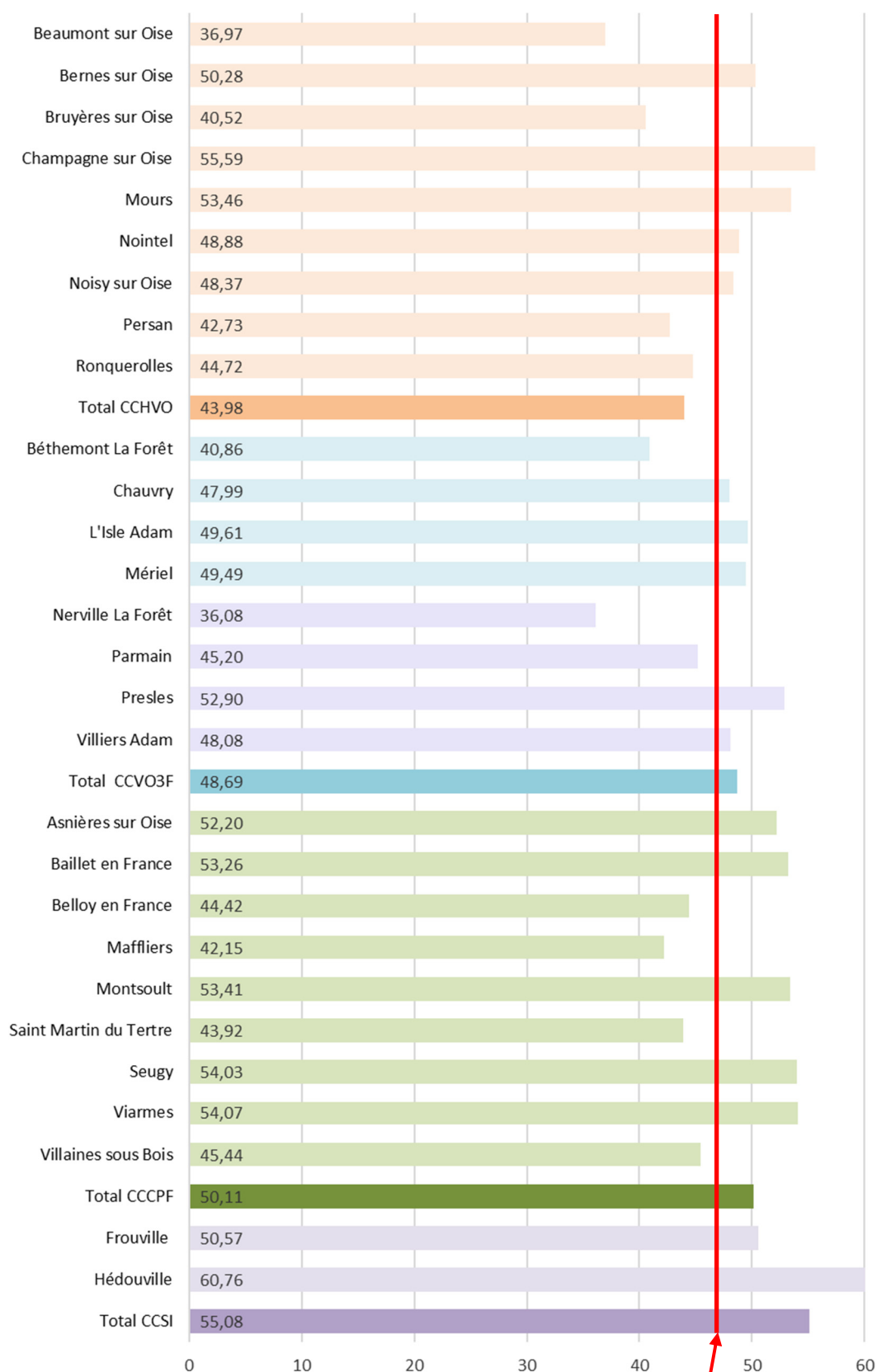
LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : LES TONNAGES

Le syndicat TRI-OR dispose de la pesée embarquée pour connaître le tonnage de chaque commune pour chaque flux de déchets, en porte à porte et en apport volontaire.

En 2019, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les emballages, les papiers et les cartons sont de 4 260,68 tonnes.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2018-2019	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	357,43	-5,05%	36,97
Bernes sur Oise	137,52	-10,81%	50,28
Bruyères sur Oise	176,32	-5,68%	40,52
Champagne sur Oise	281,21	-1,79%	55,59
Mours	86,61	-2,07%	53,46
Nointel	40,23	-2,97%	48,88
Noisy sur Oise	32,36	1,70%	48,37
Persan	544,15	3,40%	42,73
Ronquerolles	39,31	-5,37%	44,72
Total CCHVO	1 695,14	-2,21%	43,98
Béthemont La Forêt	17,04	14,29%	40,86
Chauvry	14,59	22,19%	47,99
L'Isle Adam	608,61	1,96%	49,61
Mériel	253,70	-0,60%	49,49
Nerville La Forêt	24,03	-5,24%	36,08
Parmain	255,00	-0,51%	45,20
Presles	209,29	2,70%	52,90
Villiers Adam	41,83	-11,64%	48,08
Total CCVO3F	1 424,09	0,87%	48,69
Asnières sur Oise	140,22	5,67%	52,20
Baillet en France	105,08	-2,05%	53,26
Belloy en France	97,59	-0,13%	44,42
Maffliers	78,39	-0,23%	42,15
Montsoult	187,79	5,15%	53,41
Saint Martin du Tertre	122,59	-0,59%	43,92
Seugy	54,73	8,14%	54,03
Viarnes	283,35	-0,25%	54,07
Villaines sous Bois	35,58	-15,31%	45,44
Total CCCPF	1 105,32	0,95%	50,11
Frouville	18,51	-7,73%	50,57
Hédouville	17,62	6,40%	60,76
Total CCSI	36,13	-1,34%	55,08
Total TRI-OR	4 260,68	-0,37%	47,08

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



LE CENTRE DE TRI DE CHAMPAGNE-SUR-OISE

Le centre de tri du syndicat TRI-OR, mis en service en 1998, permet de traiter les déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective. En 2014, l'installation a fait l'objet de travaux importants de réhabilitation. L'exploitation de l'équipement est assurée par le syndicat TRI-OR depuis mars 2015.

Les emballages et les papiers sont triés par matériau : aluminium, acier, plastique, carton et papier, avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage.

Faits marquants 2019 :

- Amélioration du process avec la mise en place d'un convoyeur dans l'alvéole de récupération des plastiques (automatisation de la mise en balle).
- Changement de deux bandes transporteuses.
- Plusieurs pannes et arrêts ont perturbé l'activité du centre de tri au 2nd semestre 2019 : fuite d'une canalisation ayant provoqué une inondation, changement du disjoncteur général, arrêts des convoyeurs.
- Le départ de l'Adjoint du Responsable du centre de tri en novembre 2019.
- Contexte économique difficile pour les filières du papier et des cartons.



- 4 341 tonnes réceptionnées
- 4 181 tonnes passées sur la chaîne de tri
- 796 tonnes d'indésirables (refus) évacués dans l'usine de compostage

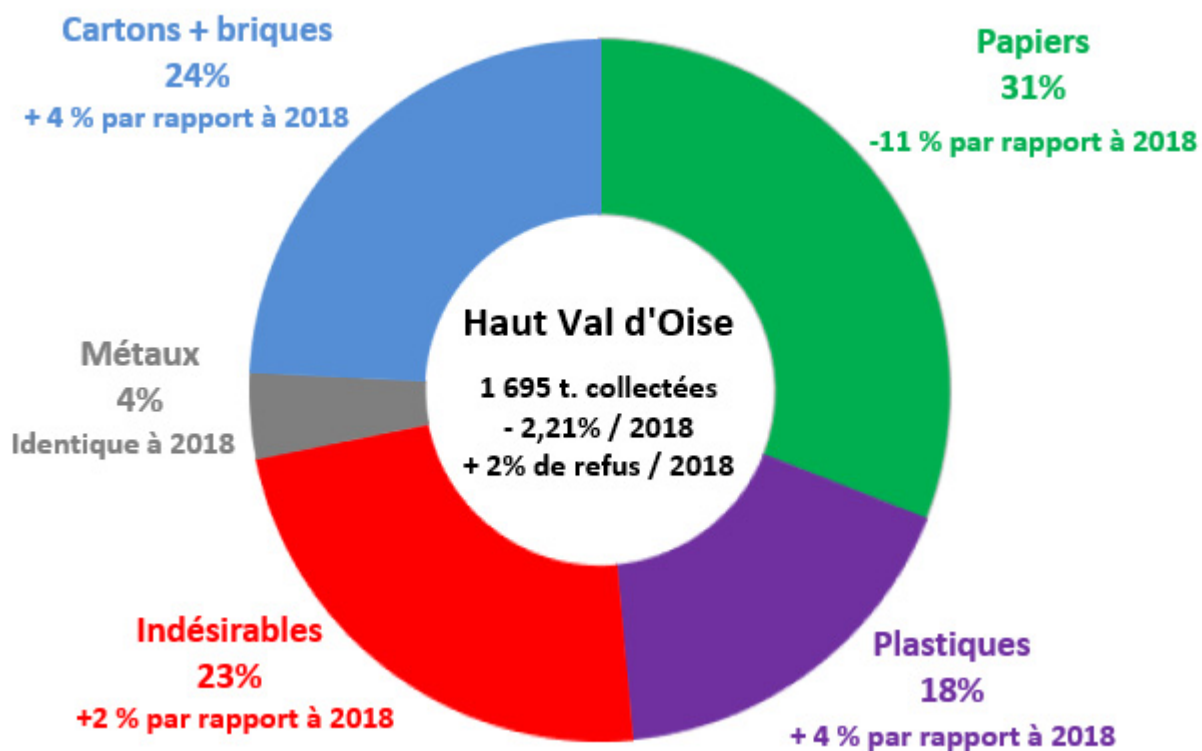
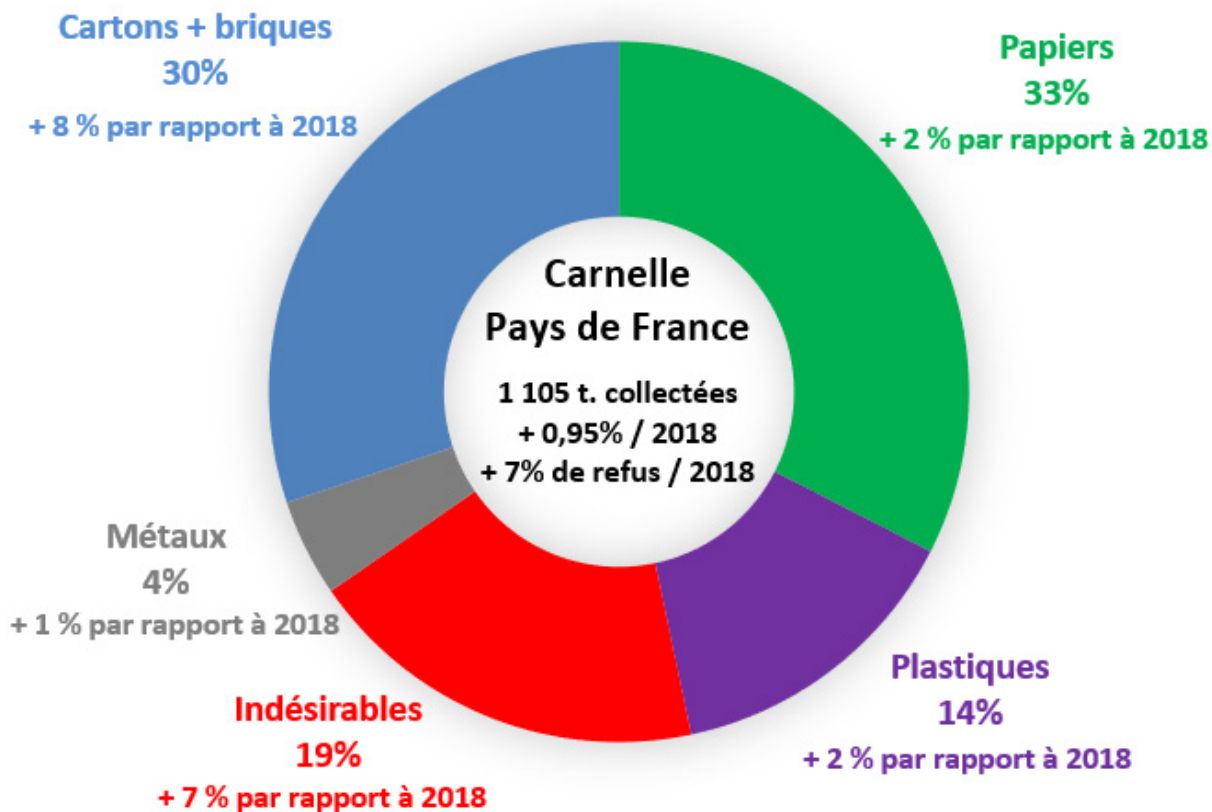
3 416 tonnes de matériaux évacués pour le recyclage



LA COMPOSITION DES COLLECTES RÉCEPTIONNÉES

Régulièrement, chaque secteur de collecte fait l'objet d'une caractérisation. Un échantillon moyen d'environ 100 kg, soit 3 bacs de 660 litres remplis, est prélevé à la réception de la collecte. Il est ensuite trié sur une table de caractérisation par deux opérateurs. Chacune des catégories est ensuite pesée. Les résultats ainsi obtenus permettent notamment de connaître le pourcentage d'indésirables contenus dans les collectes sélectives réceptionnées.

**Bilan des contrôles qualité réalisés sur l'année 2019
par communauté de communes**



Cartons + briques

25%

-2 % par rapport à 2018

Métaux

5%

Identique à 2018

Indésirables

20%

+3 % par rapport à 2018

Papiers

36%

-1 % par rapport à 2018

Plastiques

14%

-1 % par rapport à 2018

**Vallée de l'Oise
et des 3 Forêts**

1 424 t. collectées

+ 0,87% / 2018

+ 3% de refus / 2018

Cartons + briques

34%

+ 28 % par rapport à 2018

Métaux

5%

+ 2 % par rapport à 2018

**Sausseron et
Impressionnistes**

36 t. collectées

- 1,34% / 2018

- 6% de refus / 2018

Indésirables

15%

- 6 % par rapport à 2018

Papiers

33%

- 28 % par rapport à 2018

Plastiques

13%

+ 5 % par rapport à 2018

Le verre alimentaire

Les emballages en verre (bouteilles et pots en verre uniquement) sont collectés en bacs (couvercle et cuve verts), en bornes aériennes et en bornes enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre et de limiter la présence de verre dans le bac des ordures ménagères.

Chiffres clés 2019

Tonnages des emballages en verre alimentaire collectés	2 615 tonnes
Evolution des tonnages / 2018	- 0,13 %
Ratio	28,88 kg / an / habitant

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DU VERRE ALIMENTAIRE

La collecte des emballages en verre s'organise :

- En porte à porte avec un passage mensuel.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs aux nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées prioritairement pour l'habitat collectif, équipées d'un orifice vert et ont une capacité de 3m³.

En complément, le syndicat TRI-OR a mis en place des colonnes aériennes pour l'apport volontaire des emballages en verre alimentaire.



LE VERRE ALIMENTAIRE : ÉTAT DU PARC

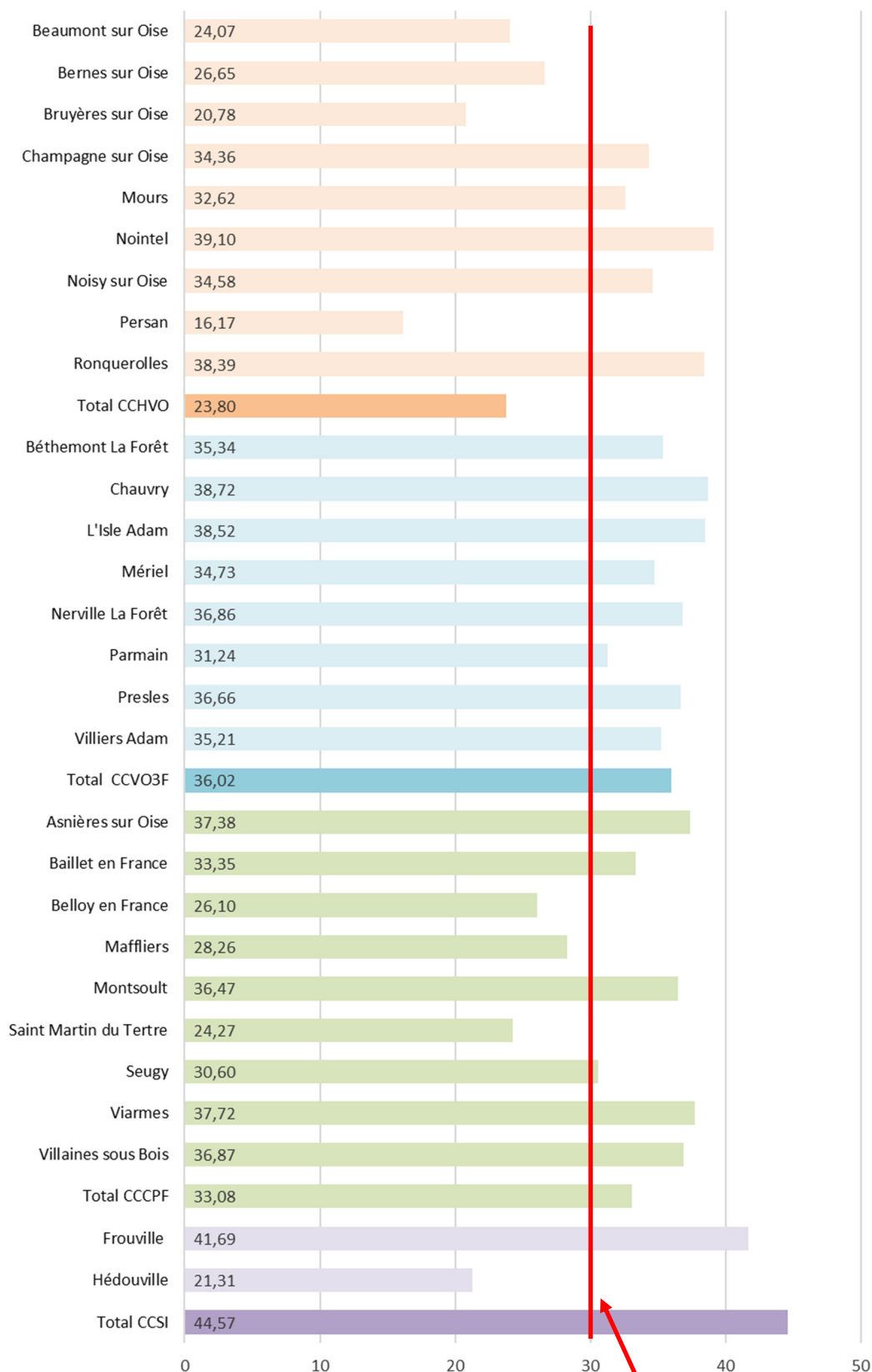
Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2018-2019
Beaumont sur Oise	3	25	84 000	2 374	172 685	5,10%
Bernes sur Oise	2	1	9 000	903	52 695	5,64%
Bruyères sur Oise		6	18 000	1 252	79 910	3,66%
Champagne sur Oise	6		18 000	1 881	125 800	4,68%
Mours		2	6 000	638	39 300	2,22%
Nointel	1	1	6 000	343	25 895	9,33%
Noisy sur Oise	1		3 000	305	17 220	1,41%
Persan	3	29	102 000	2 341	187 185	4,48%
Ronquerolles				396	24 320	2,81%
Total CCHVO	16	64	246 000	10 433	725 010	4,56%
Béthemont La Forêt	1		3 000	199	10 945	9,18%
Chauvry	1		3 000	136	8 265	-2,76%
L'Isle Adam	11	6	33 000	3 629	283 465	1,87%
Mériel	5	1	18 000	1 938	123 660	5,10%
Nerville La Forêt				279	17 890	10,33%
Parmain	3		9 000	2 014	136 170	7,76%
Presles	4		12 000	1 714	99 620	4,01%
Villiers Adam	1		3 000	388	24 600	-0,93%
Total CCVO3F	26	7	81 000	10 297	704 615	3,98%
Asnières sur Oise	1	4	15 000	1 100	72 575	6,09%
Baillet en France	1		3 000	742	55 225	3,22%
Belloy en France	2		6 000	856	47 900	6,46%
Maffliers				668	45 055	4,23%
Montsoult	4		12 000	1 356	91 770	12,00%
Saint Martin du Tertre	3	3	18 000	877	49 335	3,78%
Seugy				460	30 405	2,18%
Viarmes	1	4	15 000	2 273	143 060	4,94%
Villaines sous Bois	1		3 000	300	18 840	8,46%
Total CCCPF	13	11	72 000	8 632	554 165	5,95%
Frouville	1		3 000	169	11 100	4,52%
Hédouville	1		3 000	155	7 840	1,55%
Total CCSI	2		6 000	324	18 940	3,27%
Total TRI-OR	57	82	405 000	29 686	2 002 730	4,72%

LE VERRE ALIMENTAIRE : LES TONNAGES

En 2019, les tonnages issus de la pesée embarquée pour le verre sont de 2 729,65 tonnes. Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2018-2019	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	232,74	0,35%	24,07
Bernes sur Oise	72,89	-3,81%	26,65
Bruyères sur Oise	90,42	-9,17%	20,78
Champagne sur Oise	173,83	-1,17%	34,36
Mours	52,85	2,18%	32,62
Nointel	32,18	0,06%	39,10
Noisy sur Oise	23,14	4,94%	34,59
Persan	205,39	1,68%	16,13
Ronquerolles	33,75	13,18%	38,40
Total CCHVO	917,19	-0,40%	23,80
Béthemont La Forêt	14,74	2,22%	35,35
Chauvry	11,77	0,68%	38,72
L'Isle Adam	472,60	-3,21%	38,52
Mériel	178,03	-2,23%	34,73
Nerville La Forêt	24,55	8,10%	36,86
Parmain	176,25	1,72%	31,24
Presles	145,02	0,98%	36,66
Villiers Adam	30,63	-24,22%	35,21
Total CCVO3F	1 053,59	-2,13%	36,02
Asnières sur Oise	100,41	3,12%	37,38
Baillet en France	65,80	-12,23%	33,35
Belloy en France	57,34	-5,68%	26,10
Maffliers	52,57	4,68%	28,26
Montsoult	128,23	-0,48%	36,47
Saint Martin du Tertre	67,75	-6,06%	24,27
Seugy	31,00	-4,17%	30,60
Viarnes	197,66	2,72%	37,72
Villaines sous Bois	28,87	3,03%	36,87
Total CCCPF	729,63	-1,01%	33,08
Frouville	15,26	-13,25%	41,69
Hédouville	13,98	9,30%	21,31
Total CCSI	29,24	-3,75%	44,57
Total TRI-OR	2 729,65	-1,27%	30,16

LE VERRE ALIMENTAIRE : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restants une fois le geste de tri effectué.

Chiffres clés 2019

Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés	26 610 tonnes
Evolution des tonnages / 2018	- 0,46%
Ratio	294,02 kg / an / habitant
Apports des communes	798 tonnes
Evolution des apports / 2018	- 14,3%
Tonnages de compost produit	5 357 tonnes
Tonnages traités par incinération.	4 812 tonnes
Tonnages dirigés en enfouissement.	12 238 tonnes
Freinte ¹	5 935 tonnes

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères s'organise :

- En porte à porte.
- En bornes enterrées pour les habitats collectifs équipés.

Les ordures ménagères sont collectées une ou deux fois la semaine par des bennes à ordures ménagères de 26 tonnes ou des bennes plus petites pour les voies étroites.

Certaines communes ont fait le choix de se conteneuriser pour les ordures ménagères. Ainsi, le syndicat assure la dotation en bacs et en bornes des habitants de celles-ci.

Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes composant le foyer.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants des communes conteneurisées ainsi que la maintenance du parc en place.



¹ Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

LES COMMUNES CONTENEURISÉES EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN 2019

Fin 2019, 100 bornes enterrées dédiées aux ordures ménagères résiduelles étaient en service et 20 communes sont conteneurisées.

Communes	Points d'apports volontaires		Bacs		
	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2018-2019
Beaumont sur Oise	28	140 000	2 142	355 640	9,50%
Bernes sur Oise	1	5 000	904	161 820	1,67%
Bruyères sur Oise	6	30 000			
Champagne sur Oise			1 844	318 850	-2,76%
Mours	2	10 000	600	88 470	1,07%
Nointel <i>Nouveau</i>	1	5 000	264	39 910	
Noisy sur Oise					
Persan	40	200 000	2 614	660 580	-0,10%
Ronquerolles					
Total CCHVO	78	390 000	8 368	1 625 270	4,14%
Béthemont La Forêt			153	29 560	3,50%
Chauvry			117	18 730	3,42%
L'Isle Adam	7	35 000	3 964	817 280	1,54%
Mériel	2	10 000	1 850	291 410	4,30%
Nerville La Forêt					
Parmain			1 858	366 240	5,25%
Presles			1 640	245 000	3,36%
Villiers Adam			370	53 500	0,91%
Total CCVO3F	9	45 000	9 952	1 821 720	2,98%
Asnières sur Oise	6	30 000			
Baillet en France			605	93 080	
Belloy en France			802	120 940	3,86%
Maffliers					
Montsoult			1 152	189 230	
Saint Martin du Tertre	3	15 000	851	135 850	2,09%
Seugy			425	65 540	1,42%
Viarnes	4	20 000			
Villaines sous Bois			287	46 990	11,77%
Total CCCPF	13	65 000	4 122	651 630	8,24%
Frouville					
Hédouville			129	17 070	0,00%
Total CCSI			129	17 070	0,00%
Total TRI-OR	100	500 000	22 571	4 115 690	4,23%

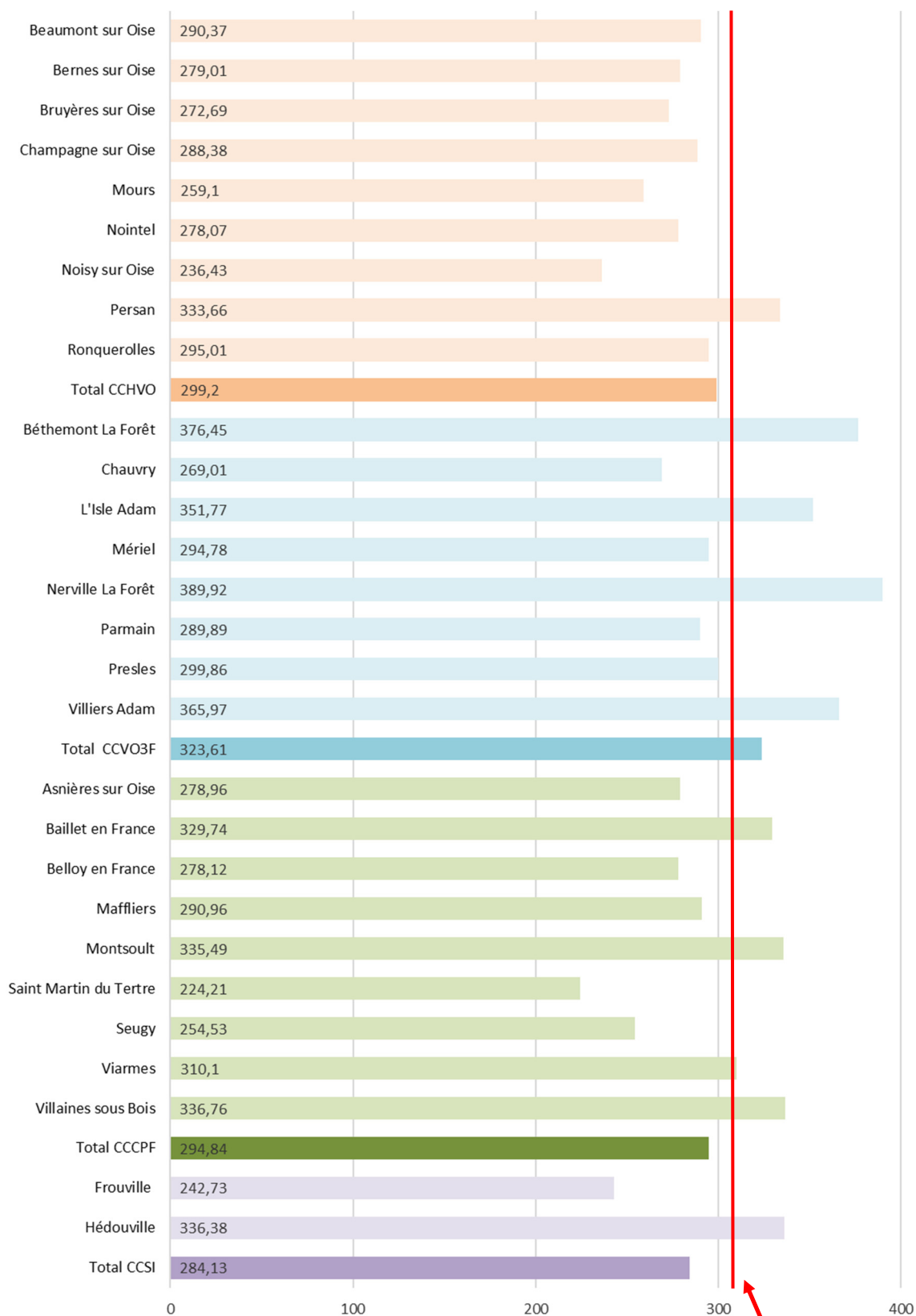
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : LES TONNAGES

En 2019, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les ordures ménagères sont de 27 687,18 tonnes.

Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages collectés	Evolution 2018-2019	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	2 807,62	-0,60%	290,37
Bernes sur Oise	763,08	0,54%	279,01
Bruyères sur Oise	1 186,47	-2,27%	272,69
Champagne sur Oise	1 458,92	-2,72%	288,38
Mours	419,75	-1,46%	259,10
Nointel	228,85	-1,17%	278,07
Noisy sur Oise	158,17	0,09%	236,43
Persan	4 249,18	-0,76%	333,66
Ronquerolles	259,31	4,08%	295,01
Total CCHVO	11 531,35	-0,97%	299,20
Béthemont La Forêt	156,98	6,30%	376,45
Chauvry	81,78	-1,09%	269,01
L'Isle Adam	4 315,90	-1,20%	351,77
Mériel	1 511,06	-0,98%	294,78
Nerville La Forêt	259,69	-6,07%	389,92
Parmain	1 635,56	-1,66%	289,89
Presles	1 186,25	0,71%	299,86
Villiers Adam	318,39	-4,22%	365,97
Total CCVO3F	9 465,61	-1,14%	323,61
Asnières sur Oise	749,29	0,02%	278,96
Baillet en France	650,57	-1,83%	329,74
Belloy en France	611,02	1,37%	278,12
Maffliers	541,18	-4,09%	290,96
Montsourt	1 179,57	-0,08%	335,49
Saint Martin du Tertre	625,77	-0,54%	224,21
Seugy	257,84	-6,46%	254,53
Viarmes	1 624,91	-1,09%	310,10
Villaines sous Bois	263,68	-1,74%	336,76
Total CCCPF	6 503,83	-1,09%	294,84
Frouville	88,84	-2,42%	242,73
Hédouville	97,55	0,07%	336,38
Total CCSI	186,39	-1,13%	284,13
Total TRI-OR	27 687,18	-1,05%	305,92

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



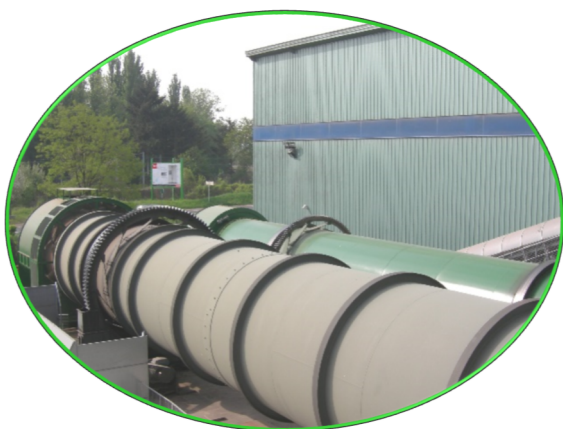
Moyenne 2019 avec la pesée
embarquée 305,92 kg/habitant/an

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le centre de traitement sur le site de Champagne-sur-Oise permet de valoriser par compostage les ordures ménagères résiduelles collectées, à l'aide de procédés de tri spécifiques : le Tri Mécano Biologique.

Le Tri Mécano Biologique s'applique aux ordures ménagères résiduelles et consiste en une succession de plusieurs opérations :

- des opérations de traitement et de tris mécaniques qui visent à fractionner les déchets et à isoler progressivement les déchets fermentescibles d'autres éléments (métaux, plastiques, verre, etc.),
- des opérations biologiques (qui constituent le processus du compostage) qui transforment la fraction fermentescible isolée en compost valorisé par la vente aux agriculteurs. L'autre fraction dite « refus de compostage » est mise en décharge ou incinérée.



Données de l'usine

- Capacité de 39 000 tonnes
- Exploitant : VEOLIA (GENERIS)
- 28 342 tonnes traitées en 2019
- Compost produit en respect des normes en vigueur
- 4 971,51 tonnes de compost vendues aux agriculteurs

Faits marquants 2019 :

- Remise en état du tube de fermentation de 33 mètres.
- Travaux de maintenance sur la roue siloda.
- Travaux d'entretien du tube de fermentation de 24 mètres (bouclier, tôle d'usure).
- Changement de plusieurs convoyeurs de l'usine.



**5 357 tonnes
de compost
produites
en 2019**

Les encombrants

Les encombrants regroupent les déchets lourds et volumineux des ménages. Ils peuvent être déposés dans les déchetteries du territoire. En complément, le syndicat TRI-OR organise une collecte en porte à porte et les encombrants sont alors déposés dans le hall du site de Champagne-sur-Oise. Les services techniques des communes ont également la possibilité d'y apporter les encombrants récupérés sur le domaine public.

Chiffres clés 2019

Tonnages des encombrants collectés	4 016 tonnes
Evolution des tonnages / 2018	- 2,33%
Ratio	44,37 kg / an / habitant
Apports des communes	162 tonnes
Evolution des apports / 2018	- 40,88%
Tonnages dirigés à l'enfouissement.	3 375 tonnes
Tonnages valorisés ¹	986 tonnes

LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

En 2019, le marché de traitement des encombrants prévoyait de valoriser une partie de ces déchets. Le taux de valorisation s'élevait à 22,6%. Le reste des déchets a été dirigé vers un centre d'enfouissement.

Faits marquants 2019 :

Le syndicat TRI-OR a décidé de modifier son mode de collecte des encombrants à l'occasion du renouvellement de ce marché. Il a opté pour la mise en place d'un service de **collecte préservante permettant de trier et valoriser une plus grande partie de ces déchets**.

Dès le mois de juillet, le syndicat s'est donc lancé dans une consultation et dans une campagne de communication visant à préparer ses administrés à ce changement.



ZOOM SUR LE STOCKAGE

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe pour objectif une **réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020** par rapport à 2010, et de 50% en 2025.



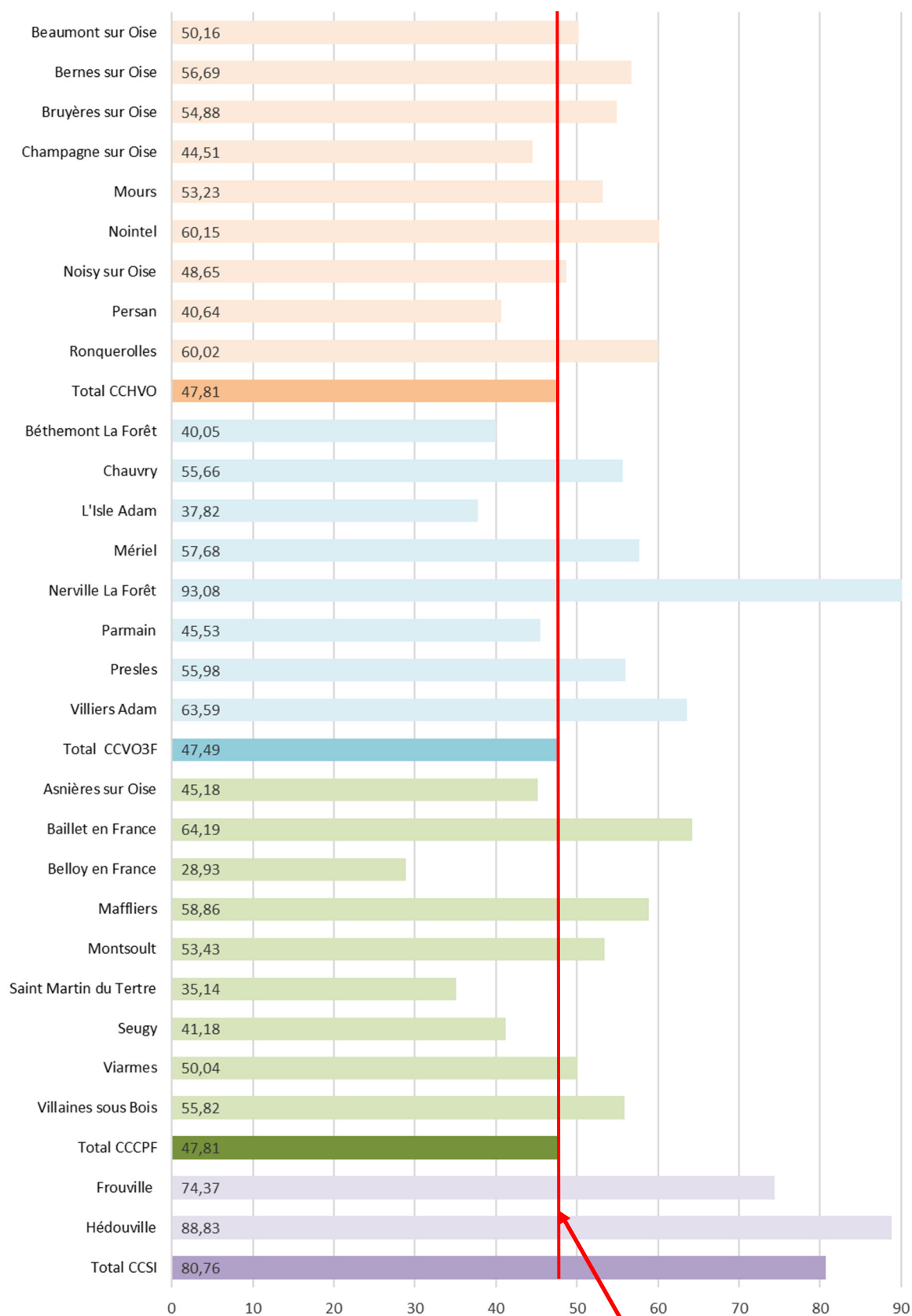
¹ Tri et valorisation du bois et de la ferraille à hauteur de 22,6%.

LES ENCOMBRANTS : LES TONNAGES

En 2019, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les encombrants sont de 4 339,19 tonnes en diminution de 0,42%.

Commune	Tonnages collectés	Evolution 2018-2019	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	485,03	6,33%	50,16
Bernes sur Oise	155,06	3,49%	56,69
Bruyères sur Oise	238,78	9,42%	54,88
Champagne sur Oise	225,20	-13,28%	44,51
Mours	86,23	0,30%	53,23
Nointel	49,50	3,34%	60,15
Noisy sur Oise	32,55	-8,64%	48,65
Persan	517,55	-0,29%	40,64
Ronquerolles	52,76	-3,33%	60,02
Total CCHVO	1 842,66	0,86%	47,81
Bethemont La Forêt	16,70	-12,98%	40,05
Chauvry	16,92	6,95%	55,66
L'Isle Adam	464,02	-4,82%	37,82
Mériel	295,69	4,57%	57,68
Nerville La Forêt	61,99	26,12%	93,08
Parmain	256,86	-1,57%	45,53
Presles	221,45	-1,04%	55,98
Villiers Adam	55,32	2,56%	63,59
Total CCVO3F	1 388,95	-0,30%	47,49
Asnières sur Oise	121,36	-4,29%	45,18
Baillet en France	126,64	5,28%	64,19
Belloy en France	63,55	-6,17%	28,93
Maffliers	109,48	-5,60%	58,86
Montsoult	187,86	1,78%	53,43
Saint Martin du Tertre	98,07	-1,70%	35,14
Seugy	41,72	4,51%	41,18
Viarmes	262,21	-12,35%	50,04
Villaines sous Bois	43,71	57,17%	55,82
Total CCCPF	1 054,60	-2,53%	47,81
Frouville	27,22	-13,42%	74,37
Hédouville	25,76	7,42%	88,83
Total CCSI	52,98	-4,40%	80,76
Total TRI-OR	4 339,19	-0,42%	47,94

LES ENCOMBRANTS : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Moyenne 2019 avec la pesée
embarquée 47,94 kg/habitant/an

Les déchetteries

Le syndicat TRI-OR dispose à ce jour de deux déchetteries situées sur les communes de Viarmes et de Champagne-sur-Oise. Chaque déchetterie est un centre d'apport volontaire ; les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage. Chaque catégorie de déchets fait l'objet d'un traitement spécifique.

Chiffres clés 2019 déchetterie de Champagne sur Oise

Tonnages totaux réceptionnés	10 425 tonnes
Evolution des tonnages / 2018	-10,47%
Fréquentation 2019	48 773
Evolution de la fréquentation / 2018	- 3,51%

Chiffres clés 2019 déchetterie de Viarmes

Tonnages totaux réceptionnés	4 699 tonnes
Evolution des tonnages / 2018	+ 3,66%
Fréquentation 2019	39 632
Evolution de la fréquentation / 2018	+ 8,51%

Nature des déchets	Tonnages 2019	Evolution 2018/2019
Terres et gravats	5 222,20	-6,79%
Ferrailles	300,56	-19,06%
Encombrants	4 733,01	-4,29%
Déchets verts	2 923,14	-13,42%
Bois	630,12	-6,53%
Batteries	7,82	-48,42%
Cartons	110,48	13,60%
Huiles	16,70	-2,11%
Piles	2,489	3,62%
DEEE ¹	252,86	2,50%
DDS ²	209,97	34,79%
Pneus	12,77	-38,58%
Déchets d'éléments d'Ameublements	702,16	7,65%
Total	15 124,27	-6,51%

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

² DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

LA FRÉQUENTATION DES DECHETTERIES 2019

Communes	Fréquentation Champagne sur Oise	Evolution 2018-2019	Ratio de passage	Fréquentation Viarmes	Evolution 2018-2019	Ratio de passage
Beaumont sur Oise	4 437	-0,49%	9,16%	524	9,17%	1,54%
Bernes sur Oise	1 766	-3,86%	3,65%	47	38,24%	0,14%
Bruyères sur Oise	2 149	-8,98%	4,44%	73	-48,23%	0,21%
Champagne sur Oise	5 694	-10,29%	11,76%	125	-7,41%	0,37%
Mours	1 417	-10,32%	2,93%	28	-34,88%	0,20%
Nointel	915	3,39%	1,89%	67	-1,47%	0,20%
Noisy sur Oise	85	-36,09%	0,18%	612	-13,80%	1,79%
Persan	6 276	-0,82%	12,96%	140	-9,09%	0,41%
Ronquerolles	866	18,63%	1,79%	17	-32,00%	0,05%
Total CCHVO	23 605	-4,28%	48,74%	1 633	-8,77%	4,79%
Béthemont La Forêt	196	-18,67%	0,40%	87	12,99%	0,26%
Chauvry	139	24,11%	0,29%	180	45,16%	0,53%
L'Isle Adam	7 119	7,54%	14,70%	152	-21,65%	0,45%
Mériel	3 116	0,48%	6,43%	94	17,50%	0,28%
Nerville La Forêt	727	-9,24%	1,50%	32	45,45%	0,09%
Parmain	5 936	-1,82%	12,26%	80	-47,02%	0,23%
Presles	3 507	-10,49%	7,24%	111	-41,88%	0,33%
Villiers Adam	663	-5,56%	1,37%	29	-14,71%	0,09%
Total CCVO3F	21 403	-0,64%	44,19%	765	-12,37%	2,24%
Asnières sur Oise	227	-30,58%	0,47%	5 284	3,45%	15,50%
Baillet en France	326	-15,10%	0,67%	1 096	3,10%	3,21%
Belloy en France	151	-38,62%	0,31%	4 252	-2,63%	12,47%
Maffliers	759	0,53%	1,57%	516	-6,18%	1,51%
Montsault	834	-5,44%	1,72%	1 910	-12,83%	5,60%
Saint Martin du Tertre	217	5,34%	0,45%	3 331	-6,01%	9,77%
Seugy	52	15,56%	0,11%	2 093	-4,86%	6,14%
Viarmes	394	4,23%	0,81%	11 910	-4,99%	34,93%
Villaines sous Bois	21	0,00%	0,04%	1 301	-20,72%	3,82%
Total CCCPF	2 981	-8,11%	6,16%	31 693	-4,54%	92,95%
Frouville	165	-14,06%	0,34%	3	200,00%	0,01%
Hédouville	275	-10,42%	0,57%	1	-85,71%	0,00%
Total CCSI	440	-11,82%	0,91%	4	-50,00%	0,01%
Total TRI-OR	48 429	-3,03%	100%	34 095	-4,95%	100%
Sigidurs				5 626	-1,56%	16,50%
Autres			0,00%			0,00%

Les déchetteries sont des équipements de proximité ; la majorité des utilisateurs résident dans un rayon de 10 minutes en voiture autour des déchetteries.

Focus sur les partenaires du syndicat TRI-OR : les éco-organismes

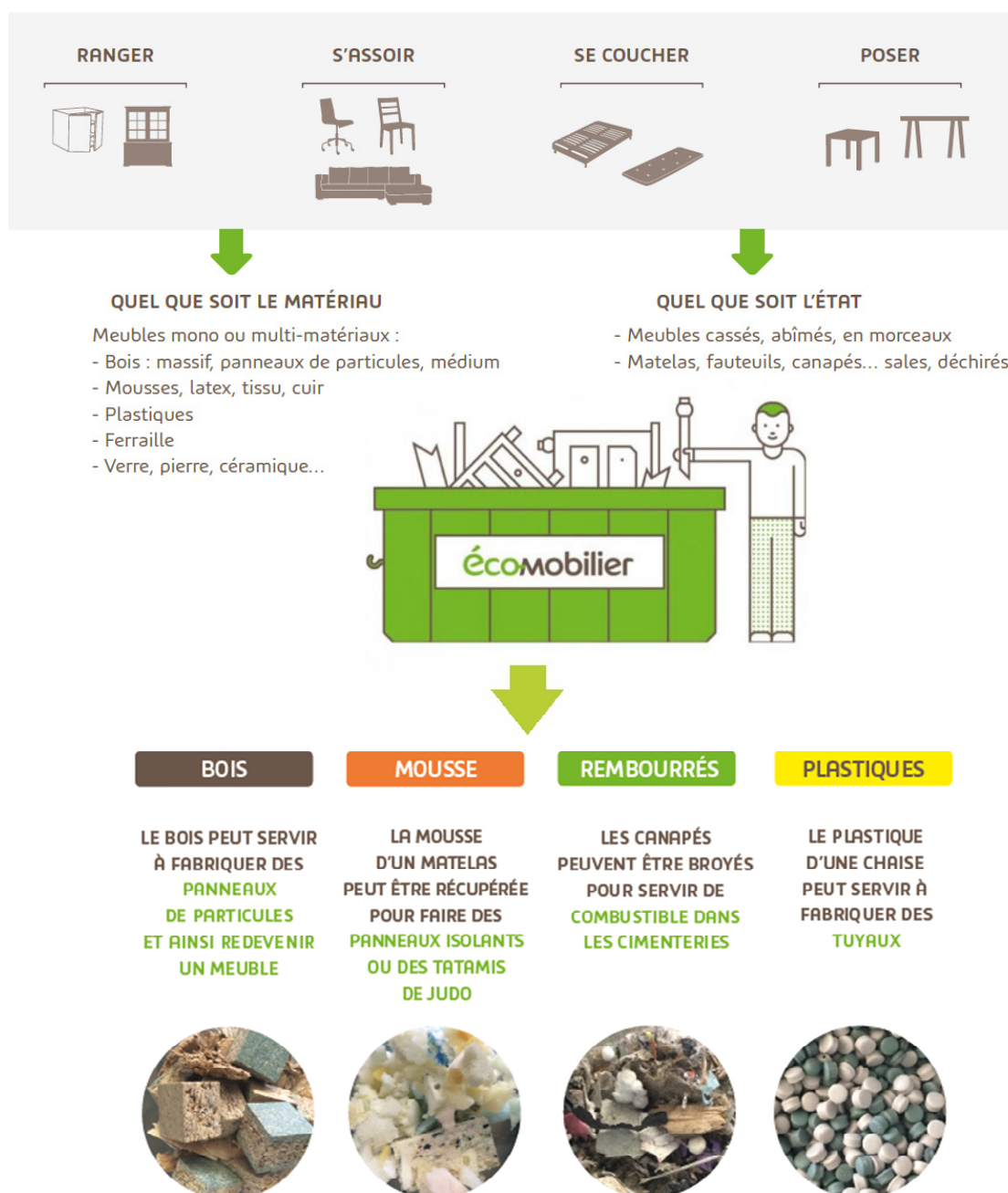


Eco-mobilier est un organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie depuis 2013. Il est financé par une éco-participation que chaque consommateur paie lorsqu'il achète un meuble neuf.

En 2019,
702 t. de déchets
d'ameublement
ont été collectés
dans nos
2 déchetteries.

Ce que deviennent les meubles usagés :

- **Le recyclage** : cela permet d'économiser des ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.





ecosystem

En 2019, 253 t. de déchets électriques et électroniques ont été collectés dans nos 2 déchetteries.

En octobre 2019, ESR – qui regroupait les entités Eco-systèmes / Récylum – est devenu ECOSYSTEM.

Il s'agit d'un éco-organisme à but non lucratif, agréé par les pouvoirs publics pour coordonner la collecte, la dépollution et le recyclage des appareils électriques des particuliers et des professionnels et des ampoules.

Les appareils électriques et les ampoules peuvent contenir des substances polluantes comme les gaz frigorigènes des appareils de froid ou les traces de mercure dans les ampoules fluocompactes.

Les recycler permet de dépolluer ces substances selon des normes environnementales strictes.

Recycler ses appareils électriques et ses ampoules, c'est réutiliser de la matière et préserver des ressources naturelles. Par exemple, le métal peut être utilisé pour fabriquer des cadres de vélos et le plastique pour des pièces automobiles.



Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques, dans des conditions visant à **préserv**er aussi bien la **santé de chacun** que l'**environnement**.

En 2019, 210 tonnes de déchets diffus spécifiques ont été collectés dans nos 2 déchetteries.

Les « déchets diffus spécifiques (DDS) » au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement.

Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.

Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.

Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.

Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.

Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.

Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.



INDICATEURS FINANCIERS



Le budget 2019

Les dépenses du syndicat TRI-OR pour l'année 2019 s'élèvent à 13 057 003,13 €, et les recettes à 14 088 727,58 €, dont 1 093 162,62 € de reprise de résultat.

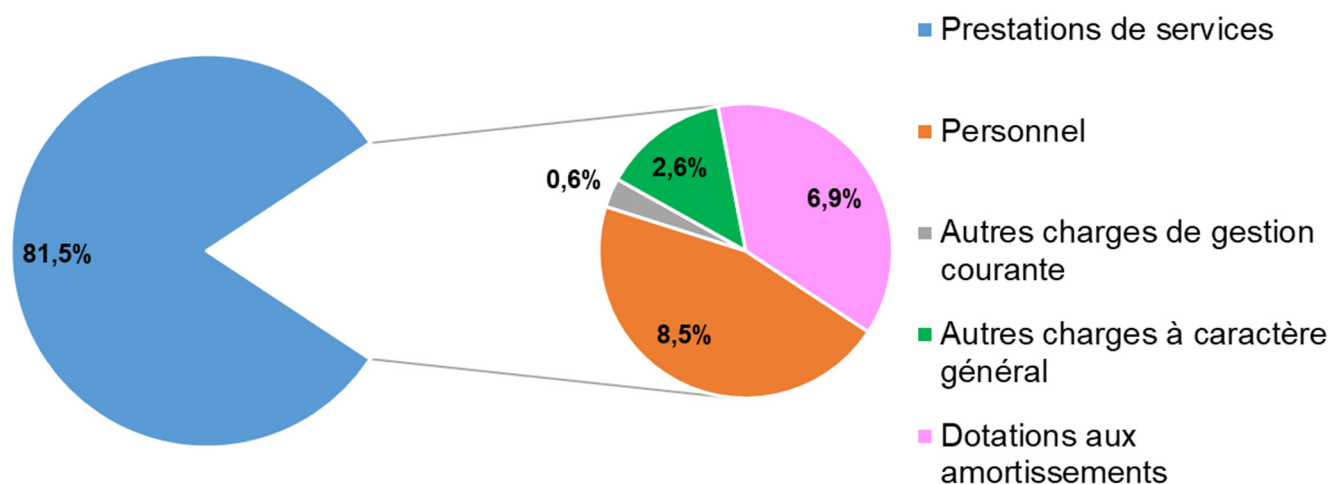
Chiffres clés du compte administratif 2019

TOTAL DES DÉPENSES	13 057 003,13 €
dont FONCTIONNEMENT	12 070 951,94 €
dont INVESTISSEMENT	986 051,19 €
dont résultat antérieur reporté	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	14 088 727,58 €
dont FONCTIONNEMENT	11 974 481,64 €
dont INVESTISSEMENT	1 021 083,32 €
dont résultat antérieur reporté	1 093 162,62 €
LES RESTES A RÉALISER EN DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	58 465,00 €
LES RESTES A RÉALISER EN RECETTES	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	
973 259,45 €	

FONCTIONNEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

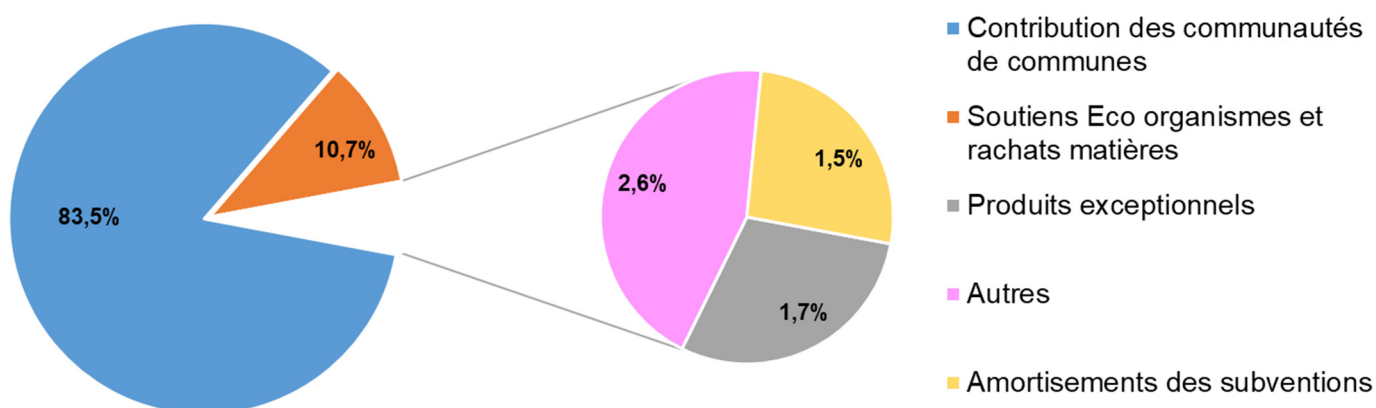
Dépenses de fonctionnement 2019

Prestations de services	9 832 774,07 € soit 81,5%
dont Collecte	3 736 130,50 €
dont Traitement des ordures ménagères	3 699 835,94 €
dont Traitement des encombrants	486 257,87 €
dont Traitement des recyclables	232 698,94 €
dont Déchetteries	1 372 445,05 €
dont Entretien des bacs	74 231,16 €
dont Prestations supplémentaires	231 174,61 €
Dotation aux amortissements	834 815,9 € soit 6,9%
Frais de personnel (y compris le centre de tri)	1 020 818 € soit 8,5%
Autres charges à caractère général	310 601,24 € soit 2,6%
Autres charges de gestion courante	71 942,71 € soit 0,6%



Recettes de fonctionnement 2019

Contribution des communautés de communes	9 997 139,96 € soit 83,5%
Soutiens des Eco Organismes et ventes des matériaux	1 276 590,83 € soit 10,7%
Amortissement des subventions	184 756,21 € soit 1,5%
Produits exceptionnels	205 873,89 € soit 1,7%
Autres recettes	310 120,75 € soit 2,6%



DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Contribution des communautés de communes	9 997 139,96 €
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	4 182 370,98 €
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts ..	3 386 311,98 €
Communauté de Communes de Carnelle- Pays de France	2 355 692,03 €
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	72 764,97 €
Reprises filières	357 939,89 €
Journaux, Revues, Magazines	106 255,30 €
Bouteilles plastiques	114 490,34 €
EMR ¹	55 968,87 €
Verre.	61 202,43 €
Aluminium.	3 609,38 €
Acier	16 413,57 €
Recettes issues des déchetteries.	186 552,25 €
Matériaux recyclés	30 943,25 €
Entrées des professionnels.	27 475,00 €
Entrées pour les communes du Sigidurs.	128 134,00 €
Soutiens Eco Organismes	887 707,69 €
CITEO Emballages	700 223,86 €
OCAD3E ²	23 448,57 €
Eco TLC (textile).	8 978,80 €
CITEO Papiers	83 344,15 €
Eco DDS ³ (déchets dangereux)	11 124,07 €
Eco Mobilier	60 588,24 €
Recettes issues de l'usine de compostage	22 963,88 €
Amortissement des subventions.	184 756,21 €
Redevance spéciale.	30 170,21 €
Autres recettes⁵	307 251,55 €



¹ EMR : Emballages Ménagers Récupérés

² OCAD3E : organisme agréé pour les déchets électriques et électroniques D3E

³ DDS : organisme agréé pour les Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

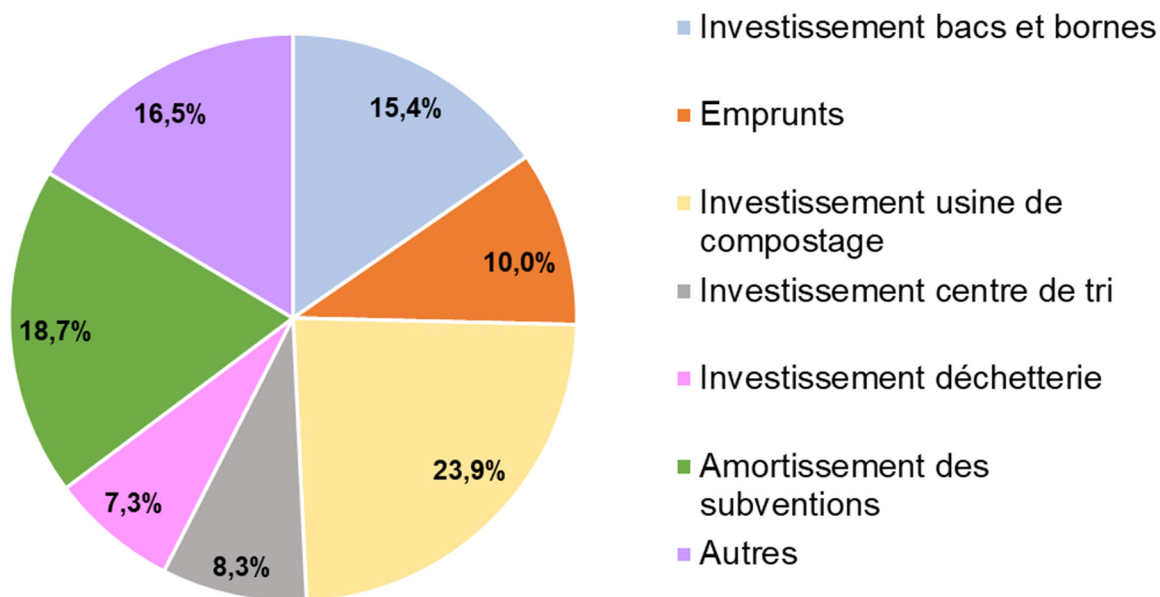
⁴ PLPD : Plan Local pour la Prévention des Déchets

⁵ Autres recettes : location des garages, vidéosurveillance, pénalités, composteurs...

INVESTISSEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DEPENSES

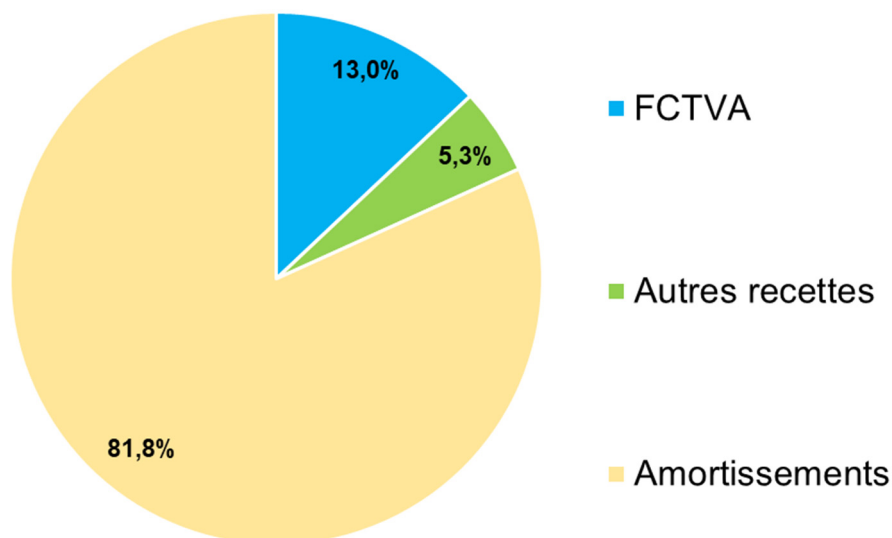
Dépenses d'investissement 2019

Usine de Compostage	235 232,24 € soit 23,9%
Remboursement des emprunts	98 436,87 € soit 10%
Acquisition bacs et bornes enterrées	151 762,76 € soit 15,4%
Amortissement des subventions	184 756,21 € soit 18,7%
Centre de tri	81 685,15 € soit 8,3%
Déchetteries	71 676,88 € soit 7,3%
Autres	162 501,08 € soit 16,5%



Recettes d'investissement 2019

Amortissements	834 815,92 € soit 81,8%
Fond de compensation de la TVA	132 604,52 € soit 13%
Autres recettes (subventions, avances...)	53 662,88 € soit 5,3%



Focus sur les coûts

Chiffres clés 2019

Coût global du service.	106,05 € /habitant
Dont :	
Coût des ordures ménagères.	63,97 € /habitant ou 225,43 € /tonne
Coût des encombrants	9,15 € /habitant ou 201,49 € /tonne
Coût des déchets triés.	10,66 € /habitant ou 130,16 € /tonne
Coût des déchetteries.	12,05 € /habitant ou 72,12 € /tonne

DETAIL DES COUTS 2019

Coût de la maintenance des bacs et des bornes

Conteneurisation 0,82 € /habitant

Coût de la collecte

Ordures ménagères 23,34 € /habitant ou 79,38 € /tonne

Encombrants 3,78 € /habitant ou 85,11 € /tonne

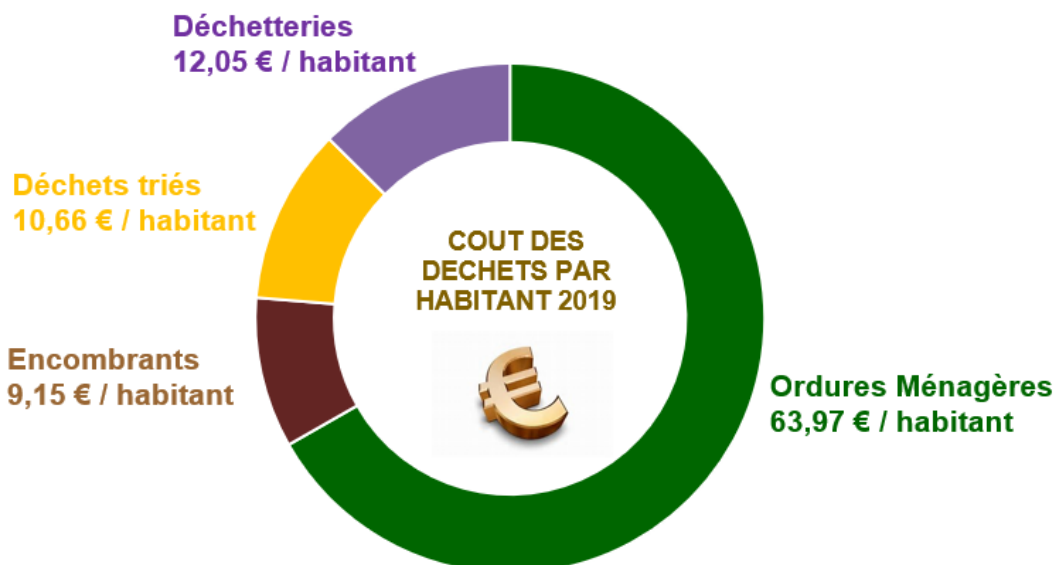
Déchets triés 14,17 € /habitant ou 187,27 € /tonne

Coût du traitement

Ordures ménagères 40,63 € /habitant ou 146,05 € /tonne

Encombrants 5,37 € /habitant ou 116,39 € /tonne

Déchets triés -4,32 € /habitant ou -57,13 € /tonne



DÉTAIL COMPLET DES COUTS 2019

	Dépenses Fonct	Dépenses ressources humaines	Ventes des produits et soutiens	Coûts réels	Coût unitaire (tonne)	Coût à l'habitant
COLLECTE	3 736 130,50 €			3 736 130,50 €	351,76 €	41,28 €
Ordures Ménagères	2 112 317,60 €			2 112 317,60 €	79,38 €	23,34 €
Encombrants	341 798,29 €			341 798,29 €	85,11 €	3,78 €
Déchets triés	1 282 014,61 €			1 282 014,61 €	187,27 €	14,17 €
TRAITEMENT	4 418 792,75 €		1 167 420,82 €	3 772 020,81 €	205,30 €	41,68 €
Ordures ménagères	3 699 835,94 €		22 963,88 €	3 676 872,06 €	146,05 €	40,63 €
Encombrants	486 257,87 €			486 257,87 €	116,39 €	5,37 €
Déchets recyclables	232 698,94 €	520 648,88 €	1 144 456,94 €	-391 109,12 €	-57,13 €	-4,32 €
DECHETTERIES	1 372 445,05 €		281 713,13 €	1 090 731,92 €	72,12 €	12,05 €
MAINTENANCE DES BACS	74 231,16 €			74 231,16 €		0,82 €
Sous total	9 601 599,46 €		1 449 133,95 €	8 673 114,39 €		95,83 €
Remboursement des emprunts	132 990,55 €					1,47 €
Frais généraux	791 791,66 €					8,75 €
TOTAL	10 526 381,67 €					106,05 €

- DÉTAIL DES CÔUTS ACTIVITÉ COMPOSTAGE

Activité Compostage	Dépenses fonctionnement	Vente des Produits et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	2 112 317,60 €		2 112 317,60 €	79,38 €	23,34 €
Traitement	3 699 835,94 €	22 963,88 €	3 676 872,06 €	146,05 €	40,63 €
Total	5 812 153,54 €	22 963,88 €	5 789 189,66 €	225,43 €	63,97 €

- DÉTAIL DES CÔUTS ACTIVITÉ ENCOMBRANTS

Activité Encombrants	Dépenses fonctionnement	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	341 798,29 €	85,11 €	3,78 €
Traitement	486 257,87 €	116,39 €	5,37 €
Total	828 056,16 €	201,49 €	9,15 €

- DÉTAIL DES CÔUTS ACTIVITÉ TRI DES DÉCHETS

Activité Tri des déchets	Dépenses fonctionnement	Dépenses Ressources Humaines	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne (au litre pour les bacs)	Coût à l'habitant
Collecte	1 282 014,61 €			1 282 014,61 €	187,27 €	14,17 €
Maintenance PAV et bacs	169 534,79 €			169 534,79 €	0,022 €	0,82 €
Centre de tri	232 698,94 €	520 648,88 €	1 144 456,94 €	-391 109,12 €	-57,13 €	-4,32 €
Total	1 684 248,34 €	520 648,88 €	1 144 456,94 €	1 060 440,28 €	130,16 €	10,66 €

- DÉTAIL DES CÔUTS ACTIVITÉ DÉCHETTERIES

Activité Déchetteries	Dépenses fonctionnement	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Déchetteries	1 372 445,05 €	281 713,13 €	1 090 731,92 €	72,12 €	12,05 €

Les marchés publics

Le Code des Marchés Publics (article 138) et l'arrêté du 27 mai 2004 disposent des obligations en matière d'information obligatoire sur les appels d'offres et les consultations effectués durant l'exercice.

Le rapport d'activités 2019 doit communiquer sur tous les marchés. Le récapitulatif des consultations et autres mises en concurrence de l'année 2019 est listé ci-après :

PROCEDURE	DESIGNATION	REPONSES	SOCIETES RETENUES	MONTANT HT
MAPA	AMO - Renouvellement du marché de la collecte des déchets	2	Girus, 38240 Meylan	18 000,00
MAPA	Fourniture et installation d'un convoyeur à lames	2	CMME, 60110 Amblainville	59 670,00
MAPA	Marché n°2019-01 sur la remise en état du tube de fermentation	2	MAGUIN, 02800 Charnes	134 900,00
MAPA	Acquisition de deux bennes de 30 m ³ pour le centre de tri	3	E2C, 77760 La Chapelle La Reine	8 999,06
MAPA	AMO - Passation du marché de la collecte des encombrants	1	Girus, 38240 Meylan	4 250,00
MAPA	Création d'une ouverture dans le hall de fermentation	3	COPROM Construction, 92400 Courbevoie	8 464,60
MAPA	Fabrication porte pour le hall de fermentation	3	Serrurerie 42, 95300 Ennery	3 635,00
MAPA	AMO - Accompagnement à la remise en état du tube de fermentation	1	CETIM, 60304 Senlis	13 500,00
MAPA	Réparation sur les bornes enterrées	1	TEMACO, 13793 Aix en Provence	13 299,00
MAPA	Réparation sur les bornes enterrées	1	Astech, 68390 Sausheim	356,35
AOO	Marché n°2019-03 : Exploitation de l'usine de compostage	1	Généris, 92739 Nanterre	6 819 402,00
AOO	Marché n°2019-04 : Collecte des déchets ménagers et assimilés et le traitement des encombrants : Lot 1 Collecte des déchets ménagers et assimilés	1	SEPUR, 78850 Thiverval Grignon	6 819 402,00
AOO	Marché n°2019-04 : Collecte des déchets ménagers et assimilés et le traitement des encombrants : Lot 3 Gestion du centre des encombrants.	2	Généris, 92739 Nanterre	3 819 402,00
MAPA	Etude de faisabilité sur la production de CSR à partir des refus de compostage	2	Girus, 38240 Meylan	19 700,00
MAPA	Réparation d'une griffure sur le tube de fermentation	1	MAGUIN, 02800 Charnes	24 795,00
MAPA	Assurance statutaire	3	Collecteam, Groupama, Yvelin	33 950,83
MAPA	Fil d'acier pour le centre de tri	1	Gabarro, Espagne	8 950,00
MAPA	Rénovation du filtre à manche usine de compostage	1	TCUP, 28100 Dreux	2 516,00
MAPA	Canalisation d'eau à réparer	1	Viabilité TPE, 95692 Goussainville	1 994,42
MAPA	Changement du potelet pour équipement à L'Isle Adam	1	E Collect, 84250 Le Ther	1 540,00
MAPA	Transport de la benne de refus du centre de tri	1	SEPUR, 78850 Thiverval Grignon	7 852,00
MAPA	Rapport d'activité 2019	1	Imprimerie Martin, 95340 Persan	1 600,00
MAPA	Habillage du camion aménagé pour les manifestations	4	La Belle Semeuse, 60580 Coye-la-Forêt	1 237,60
MAPA	Etiquettes consignes de tri sur les bacs de collecte	3	Créations du Val d'Oise, Champagne sur Oise	1 615,00
MAPA	Panneaux de la campagne Encombrants sur les camions de collecte	3	Graphicom, 95617 Cergy Pontoise	8 785,00
MAPA	Affiches pour panneaux municipaux de la campagne Encombrants	2	Imprimerie Blaisot, 95290 L'Isle-Adam	1 328,00
MAPA	Flyers pour distribution BAL pendant la campagne Encombrants	3	Imprimerie Blaisot, 95290 L'Isle-Adam	1 992,00
MAPA	Calendriers 2020	4	Imprimerie Blaisot, 95290 L'Isle-Adam	3 594,00

LA REDEVANCE SPECIALE



La redevance spéciale

Certains habitants ne paient pas ou peu de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ils sont assujettis à la redevance spéciale pour le paiement de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectués par la collectivité.

La redevance spéciale est un levier essentiel pour engager chacun au respect de l'environnement et réduire à la source la production des déchets.

Le syndicat TRI-OR a voté sa mise en place le 27 Juin 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2018.

POURQUOI UNE REDEVANCE SPECIALE ?

La redevance spéciale permet d'imputer la facture du ramassage et du traitement des déchets à chacun des bénéficiaires du service.

Elle permet également de :

- Réduire la quantité de déchets produits,
- Sensibiliser au tri de tous les déchets,
- Impliquer les usagers dans la notion de prévention des déchets.

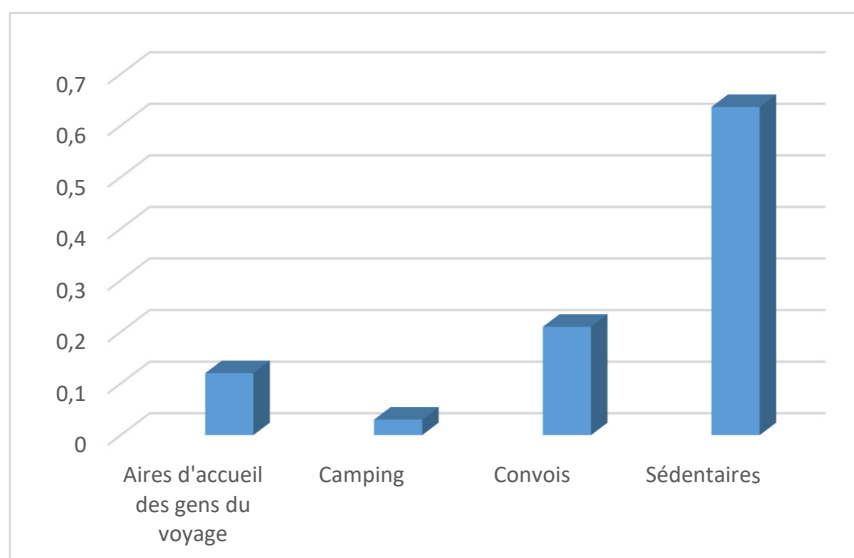
POUR QUI ?

Sur le territoire du syndicat TRI-OR, la redevance spéciale concerne :

- Les terrains de camping,
- Les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains occupés par une ou des caravanes,
- Les terrains occupés non assujettis à la taxe foncière et/ou à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ces catégories de redevables sont concernées dès lors qu'il est fait recours au service public de collecte et de traitement des déchets assurés par le syndicat TRI-OR.

Répartition des redevables



Il y a en 2019, de nombreux redevables « sédentaires » concernés par la redevance spéciale, contre seulement 4 aires d'accueil, un camping et quelques convois nomades.

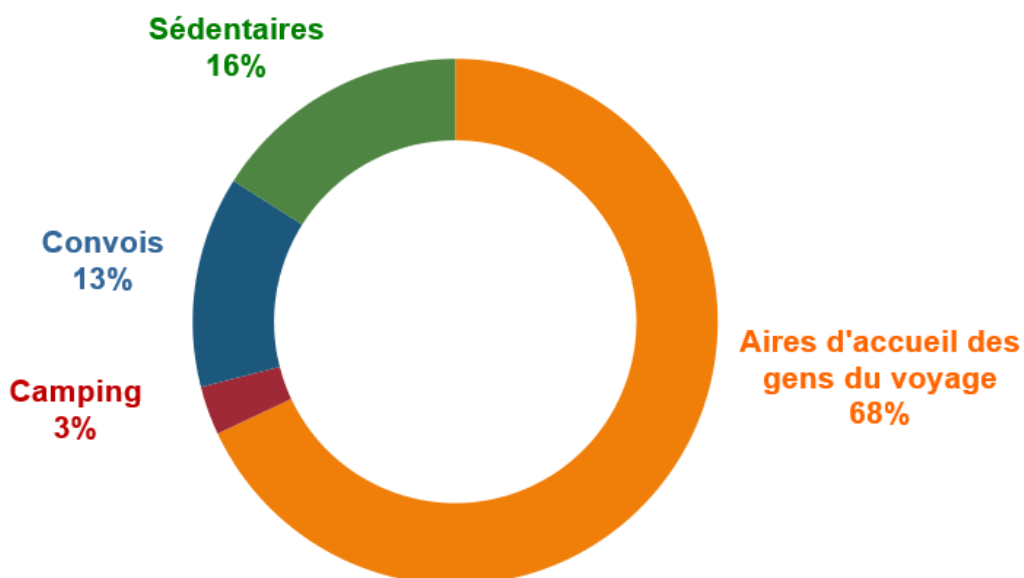
MODE DE CALCUL

Le montant de la redevance spéciale est calculé en fonction d'un tarif au litre, d'un volume hebdomadaire de bacs mis à disposition et de la fréquence des collectes.

RECETTES 2019

Aire d'accueil des Gens du Voyage	19 298,70 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Persan	6 741.00 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Beaumont-sur-Oise	7 840.80 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Parmain	3 088.80 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de L'Isle-Adam	1 628.10 €
Camping	797.97 €
Camping de L'Isle-Adam	797.97 €
Sédentaires	4 688.92 €
Belloy-en-France.	596.00 €
Bernes-sur-Oise.	421.20 €
Nerville-la-Forêt.	1 550.42 €
Viarmes	2 121.30 €
Terrains occupés hors aire d'accueil	3 751.30 €
Bernes-sur-Oise	762,30 €
Champagne-sur-Oise	311.82 €
Mours.	356.40 €
Saint-Martin-du-Tertre	59.40 €
Viarmes	63.00 €
Persan	2 960.65 €

Répartition des recettes de la redevance spéciale



LA COMMUNICATION



La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le syndicat TRI-OR.

A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du syndicat TRI-OR s'articule autour de 3 grands axes :

- Information,
- Sensibilisation,
- Communication de proximité.

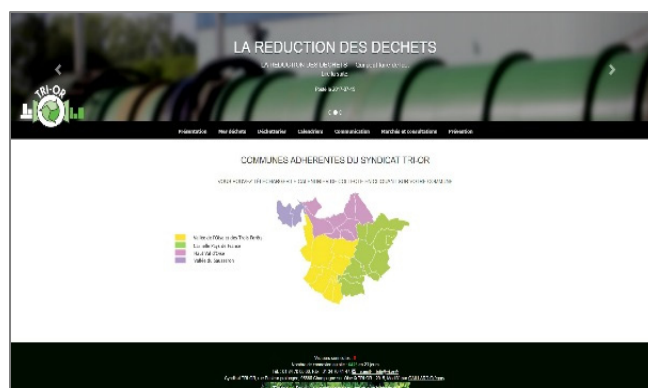
L'INFORMATION

La communication écrite du syndicat TRI-OR repose sur différents supports :

- **Le Flash Info** qui permet d'informer les habitants du territoire sur des sujets ponctuels comme le changement progressif de la couleur des bacs des emballages recyclables.
- **L'Infos-Tri** dont la couverture est dédiée à chaque commune, ce qui permet d'axer la communication sur les problématiques spécifiques de chaque commune.
- **Les calendriers de collecte.**



- **Les autocollants des bacs de collecte** qui synthétisent les consignes de tri.
- **Des affiches** pour les événements spécifiques.
- **Des articles** qui alimentent les publications des communes telles que les bulletins et les magazines.
- **Le site Internet** www.tri-or.fr



LA SENSIBILISATION

Interventions auprès des scolaires

Le syndicat TRI-OR intervient dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée.

En 2019, 3 253 élèves et 30 adultes ont été sensibilisés à l'environnement et au tri lors des différentes animations scolaires.

Visites du site du syndicat TRI-OR

Le site de Champagne-sur-Oise accueille régulièrement des groupes pour visiter ses infrastructures.

Ces visites peuvent être organisées pour les résidents des communes du syndicat.

Les publics ont été variés en 2019 : des écoles primaires, des collèges, des étudiants, des administrés des communes du syndicat, des apprentis, des associations comme APED Espoir de Persan, ou Espérer 95 de Bernes sur Oise, et enfin une délégation Coréenne.

Cela a représenté 20 visites, soit 584 personnes en 2019.



Site de Champagne sur Oise

LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

Les contrôles qualité

➤ Les suivis de collecte

L'objectif est d'évaluer sur un secteur donné la **qualité du tri** (identification des erreurs de tri et des refus de bacs), le **taux de présentation** (la part des bacs qui ont été sortis par les habitants sur le nombre total de bacs) et celui du **remplissage**.

Les conseillers examinent le contenu des bacs de déchets propres et secs avant le passage des bennes de collecte. Les erreurs sont notées sur un document déposé dans la boîte aux lettres.

Si les erreurs de tri sont trop nombreuses ou nuisibles, le bac est refusé.

A la suite de l'action, les conseillers en collecte sélective rencontrent chaque foyer ayant commis des erreurs pour un rappel des consignes de tri. A cette occasion, les documents de sensibilisation sont remis aux riverains avec des explications ou déposés dans la boîte aux lettres.

En 2019, 3 suivis de collecte ont été effectués sur les communes de **Villiers Adam, Baillet en France et une partie de L'Isle Adam**.

581 foyers ont été sensibilisés, 176 oralement et 405 par courrier.



➤ Les caractérisations

Des contrôles de la qualité des apports en emballages, papiers et cartons sont réalisés par les conseillers en collecte sélective.

27 caractérisations des apports en emballages, papiers et cartons ont été réalisées par l'équipe au cours de l'année 2019. Ces contrôles ont pour objectif de **connaître le taux d'erreur de tri moyen sur une tournée et de permettre ainsi de cibler les actions de communication. Les apports sont considérés satisfaisants si le taux d'erreurs de tri ne dépasse pas 20 %.**

Certaines tournées regroupant plusieurs communes, il est difficile d'identifier les erreurs de façon précise. De ce fait, il a été décidé de demander une collecte séparée spécifiquement pour pouvoir caractériser toutes les communes individuellement à partir de l'année 2020.



Classement des communes en fonction de leur taux de refus moyen lors des caractérisations de 2019 :



Tournée	Taux de refus (%)
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	13,03
BRUYERES-SUR-OISE	13,90
NOISY-SUR-OISE	14,77
FROUVILLE HEDOUVILLE	14,80
VIARMES	16,58
PARMAIN	17,02
L'ISLE ADAM	17,94
MERIEL	18,14
ASNIERES-SUR-OISE - SEUGY	18,42
VILLAINES SOUS BOIS	19,44
MOURS	20,10
BERNES-SUR-OISE - NOINTEL - BEAUMONT-SUR-OISE	20,18
PRESLES	20,66
BAILLET-EN-FRANCE - MAFFLIERS	21,44
MONTSOULT	23,30
PERSAN VILLAGE	23,76
CHAMPAGNE SUR OISE	28,27
BETHEMONT-LA-F. - RONQUEROLLES - CHAUVRY - NERVILLE-LA-F.	28,32
PERSAN	34,13

Les événements publics

En 2019, les conseillers du syndicat TRI-OR ont participé à des manifestations communales. Ils ont tenu un stand d'information sur la gestion des déchets, le tri et/ou le compostage.

Manifestations :

- **Maffliers le 23 mars** : salon du livre avec atelier de fabrication de papier recyclé pour les enfants et sensibilisation sur le tri.
- **Viarmes le 06 avril** : le tri des différents déchets ramassés dans la forêt et aux abords des routes pour Nettoyons la Nature.
- **Noisy sur Oise le 07 avril** : nous avons fourni 50 sacs et avons récupéré une dizaine de sacs de textiles collectés par le Relais pour un vide grenier.
- **Montsoult le 4 Mai** : stand pour la collecte des déchets chimiques et la sensibilisation sur le tri et le compost devant Leroy Merlin.
- **Champagne sur Oise le 18 mai** : réduction des déchets et tri, conseils sur le compost et plantation avec les pots coco, jeu du tri et jeu de l'oie pour la fête de la campagne.
- **Bernes sur Oise le 25 Mai** : dans la cour de l'école primaire, atelier plantation pour aborder l'utilisation du compost/réduction, jeu du tri, jeu de l'oie sur les éco gestes pour la fête du village.
- **L'Isle Adam le 10 juin** : stand sur la réduction des déchets à l'occasion de la brocante, avec une opération de collecte des textiles en parallèle.
- **Persan le 15 Juin** : réemploi avec activité manuelle à partir de rouleaux papier toilette, jeu du tri et coloriages pour Fiesta Village.
- **Beaumont sur Oise le 15 juin** : "Ma Ville en Vert" conseils sur le compost/réduction, fil d'expression pour la fête de la biodiversité.
- **Persan les 9, 16 et 23 Juillet** : conception d'éponge Tawashi avec des chaussettes, atelier plantation pour aborder l'utilisation du compost/réduction des déchets, jeu de l'oie sur les gestes éco citoyens pour Persan l'été ça bouge.
- **Persan le 30 aout** : atelier de fabrication de pot à crayons pour la rentrée avec des bouteilles en plastique pour les Terrasses d'été de Persan.
- **L'Isle-Adam le 11 septembre** : en partenariat avec l'association SEPIA, animations sur le tri et les gestes éco-citoyens dans la cour du Château Conti, dans le cadre de « l'année pour le climat » et du salon de l'Artistique.
- **Persan le 14 Septembre** : palettes fleuries créées collectivement avec les enfants pour Faites la Nature.

**Vous avez un projet en rapport avec nos activités ?
Une manifestation à laquelle vous aimeriez nous associer ?
Contactez-nous !**



- **Parmain le 15 Septembre** : thème du réemploi avec atelier Tawashi (fabrication d'éponges avec des chaussettes) pour la fête de l'environnement.
- **Baillet en France le 6 Octobre** : sensibilisation des coureurs lors du trail de la Croix Verte.
- **L'Isle Adam le 20 Octobre** : stand d'information pour la fête de la campagne. Sensibilisation sur le futur mode de collecte des monstres.



Château Conti, L'Isle Adam, 11/09/20

Nous avons accompagné plusieurs communes ou associations à l'occasion d'actions « Nettoyons la nature ». Nous rappelons alors les consignes de tri en accompagnant les participants :

- Belloy en France le 28 Septembre,
- Beaumont sur Oise le 28 Septembre,
- Champagne sur Oise le 05 Octobre,
- Mériel le 12 octobre.



Nettoyons la Nature, Ecole du centre de Champagne sur Oise, 27/09/19

Nous avons organisé la collecte des textiles, linges et chaussures à l'occasion de nombreuses brocantes, en fournissant des sacs de collecte et des flyers. Cela évite le dépôt du linge dans les rues en fin de brocante et favorise le réemploi.

- Beaumont sur Oise le 05 Mai.....	171 kg
- L'Isle Adam le 10 Juin.....	600 kg
- Mours le 16 Juin.....	211 kg
- Baillet en France le 05 Mai.....	51 kg
- Persan le 08 Mai.....	239 kg
- Asnières sur Oise le 30 mai.....	379 kg
- Nointel le 02 Juin.....	295 kg
- Mériel le 8 Septembre.....	800 kg
- Presles le 29 Septembre.....	300 kg
- Champagne sur Oise le 17 novembre...	133 kg

**Soit un total de
3,18 tonnes de
textiles collectés
et traités par
Le Relais
Val de Seine !**

La communication en porte à porte

Les conseillers en collecte sélective se déplacent au domicile des habitants des 28 communes du syndicat TRI-OR pour apporter des explications sur le tri.

Ils se déplacent quotidiennement aux adresses signalées par les collecteurs suite à un refus de collecte, c'est-à-dire lorsqu'un bac n'a pas été ramassé suite au constat d'une anomalie. Plusieurs raisons peuvent expliquer un refus de collecte : des erreurs de tri, un trop gros volume de déchets, une présentation de déchets destinés à la déchetterie.

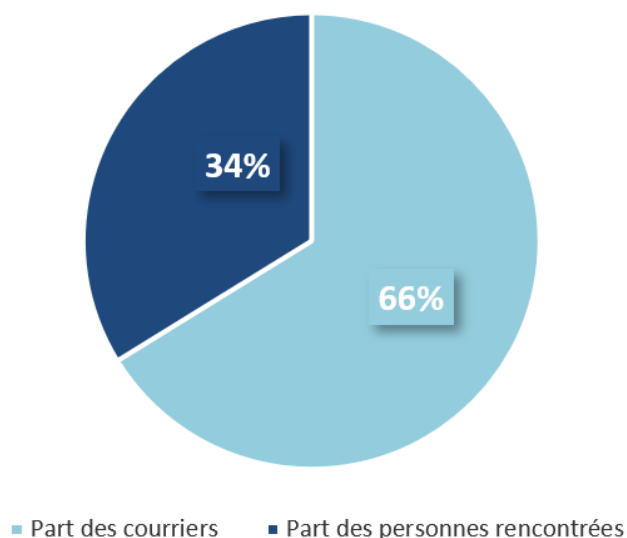
Il arrive aussi que le camion ne puisse pas passer à cause d'un véhicule mal stationné. Dans ce cas, la mairie est prévenue.

La communication en porte à porte est l'occasion de rappeler qu'il est nécessaire de sortir son bac le soir précédant le jour de la collecte, les horaires des tournées pouvant être modifiées, et de le placer bien en évidence.

Les conseillers en collecte sélective informent également les habitants des nouvelles résidences sur les consignes de tri. Ils organisent aussi régulièrement des actions ciblées dans des habitats collectifs où des anomalies sont constatées de façon récurrente.

Sur l'année 2019, 3 200 personnes ont ainsi été sensibilisées, 1 082 de visu et 2 119 par courrier. Nous observons cette répartition en pourcentage dans le graphique ci-dessous.

Communication en porte à porte



L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les agents du syndicat TRI-OR assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Ils renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires des déchetteries), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec le prestataire de collecte.

En complément de l'accueil physique, le syndicat répond à toutes vos demandes réceptionnées sur la messagerie info@tri-or.fr dans les meilleurs délais.

Fait marquant 2019

L'année 2019 a été marquée par la campagne de communication visant à préparer la population au nouveau mode de collecte des monstres.

Les habitudes étant bien ancrées, le syndicat a mis en place une campagne en plusieurs phases afin de préparer les administrés au changement.

La campagne s'est déroulée en deux phases sur 2019 :

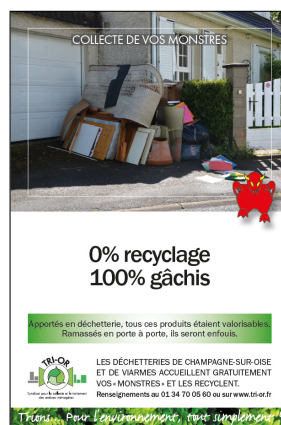
- **Une phase de constat visant à faire prendre conscience du recyclage nécessaire des encombrants, en s'appuyant sur des photos prises dans les rues de notre territoire.**



Du 08 au 28/07



Du 29/07 au 18/08



Du 19/08 au 08/09



Du 09 au 29/09

Cette campagne a été diffusée grâce aux supports de communication suivants :

- ✓ Mise en place des panneaux sur les camions de collecte,
- ✓ distribution d'affiches à toutes les communes,
- ✓ distribution d'un flyer en boîte à lettres,
- ✓ envoi des visuels aux communes pour leur site Internet et réseaux sociaux,
- ✓ envoi d'un article pour les bulletins municipaux, adaptable à toutes les communes.

- **Une phase d'alerte afin d'amener le changement dans l'esprit des administrés avec le slogan « Collectons les monstres autrement pour limiter l'enfouissement ».**

Cette nouvelle phase s'est articulée autour des mêmes supports.



NOTES





Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

Z.A. du Paradis
Rue Pasteur Prolongée
95660 Champagne-sur-Oise
Tél : 01 34 70 05 60
www.tri-or.fr



Trions... Pour l'environnement, tout simplement !